

1652

**COMITE PERMANENT INTER ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
CONTROL DANS LE SAHEL
SAHEL
B.P. 7049 Ouagadougou**

**PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT
IN THE**

ETAT MEMBRE : MAURITANIE

**ETUDE SUR LES FILIERES AGRO-
ALIMENTAIRES AU SAHEL**

Rapport final

Consultants: Barro Amadou Bassirou, Expert Economiste
Bati Cheikh Benani, Expert
Agronome/Zootechnicien
Isselmou Ould Abdel Kader, Expert socio-
économiste

**Société Mauritanienne d'Etudes Economiques et Techniques
(SMEET-ENGINEERING)
B.P. 3582 Nouakchott (Mauritanie)**

Novembre 1996

Sygles :

- ACP:** Associations Coopératives Pastorales
- AGETA:** Association Générale des Groupements d'Exploitants et Eleveurs pour l'Etude et l'Emploi des Techniques Améliorées Agricoles et Animales
- CFD:** Caisse Française de Développement
- CGEM:** Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie
- CNRADA:** Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
- CSA:** Commissariat à la Sécurité Alimentaire
- FNEM:** Fédération Nationale des Eleveurs de Mauritanie
- FTM:** Fédération Nationale des Transporteurs
- GNCP:** Groupement National des Coopératives Pastorales
- MDRE:** Ministère du Développement Rural et de l'Environnement
- PAC:** Programme d'Ajustement Structurel
- PCR:** Programme de Consolidation et de Relance
- PDIAM:** Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie
- PGRN:** Programme National de Gestion des Ressources Naturelles
- PIB:** Produit Intérieur Brut
- PNAEM:** Fédération Nationale des Agriculteurs et Eleveurs de Mauritanie
- PNRA:** Plan National de Recherche Agricole
- PREF:** Programme de Redressement Economique et Financier.
- UCT :** Union des Coopératives du Tagant
- UNCACEM:** Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne de Mauritanie
- SONADER:** Société Nationale pour le Développement Rural

TABLE DES MATIERES DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES

***Sygles**

***Tables des matières**

***Liste des tableaux figures et cartes**

***Cartes géographique de Mauritanie**

- i. Résumé des principales conclusions et recommandations
- ii. Termes de référence

1. INTRODUCTION

2. ETAT ACTUEL DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES

- 2.1. Importance du secteur agricole dans l'économie nationale
- 2.2. Inventaire des principales filières agro-alimentaires
- 2.3. Critère de choix des principales filières les plus porteuses

3. BILAN DIAGNOSTIC DES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES LES PLUS PORTEUSES.

- 3.1. Analyse des thèmes communs des filières
- 3.2. Analyse spécifique de chaque filière agro-alimentaire porteuse
 - 3.2.1. La filière « viande »
 - 3.2.2 La filière: « lait »
 - 3.2.3. La filière « céréalier »
 - 3.2.4. La filière « pêche »

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION

5. ANNEXES

- Tableaux , figures et graphiques
- Bibliographique
- Liste des personnes rencontrée

Liste des tableaux, figures et cartes

Tableau n°1: Place du secteur agriculture-élevage dans le PIB.

Tableau n°2: Distribution régionale de la population (estimation)

Tableau N°3: Répartition spatiale de la population mauritanienne

Tableau n°4: Evolution de la répartition spatiale de la population des wilayas-régions-au cours de la période 1965-1988

Tableau n°5: Situation des principales filières agro-alimentaires en mauritanie

Tableau n° 6 : Evolution du cheptel mauritanien.

Tableau n° 7 : Répartition des effectifs par région en 1992 (en 1000 têtes).

Tableau n°8: Production de viande par région et par espèce en 1992 en Mauritanie.

Tableau n°9 : Baisse de la consommation de viande rouge en Mauritanie - 1981 -1992

Tableau n°10: Production/consommation de viande rouge en 1992 (en tonnes)

Tableau n°11: Récapitulatif des coûts de commercialisation pour un animal de la région de Kiffa et détermination du prix de revient pour un boucher de Nouakchott (en UM)

Tableau n°12: Bilan : production/consommation de viande rouge en 1992 (en tonnes)

Tableau n°13: Production laitière totale du cheptel mauritanien.

Tableau n°14: Importation en produits laitiers 1991 à 1994.

Tableau n°15: Importations équivalents lait en kg 1991 à 1994

Tableau n°16: Variation des prix en UM par Kg des principaux produits laitiers importés -1991 à 1994.

Tableau n°17: Production céréalière nette par campagne et par spéculation

Tableau n°18 : Evolution de la Consommation céréalière (bilan céréalier - CPA)

Tableau n° 19: Bilan céréalier ex post 1994/1995

Annexe 1 : Base des pour l'évaluation de la production laitière

Annexe 2 : Inventaire des infrastructures de stockage du C.S A

Annexe 3: Liste d'interventions susceptibles de contribuer à l'intégration sous-régionale

Annexe 4: Mesures et actions susceptibles de favoriser la création d'un marché régional des céréales.

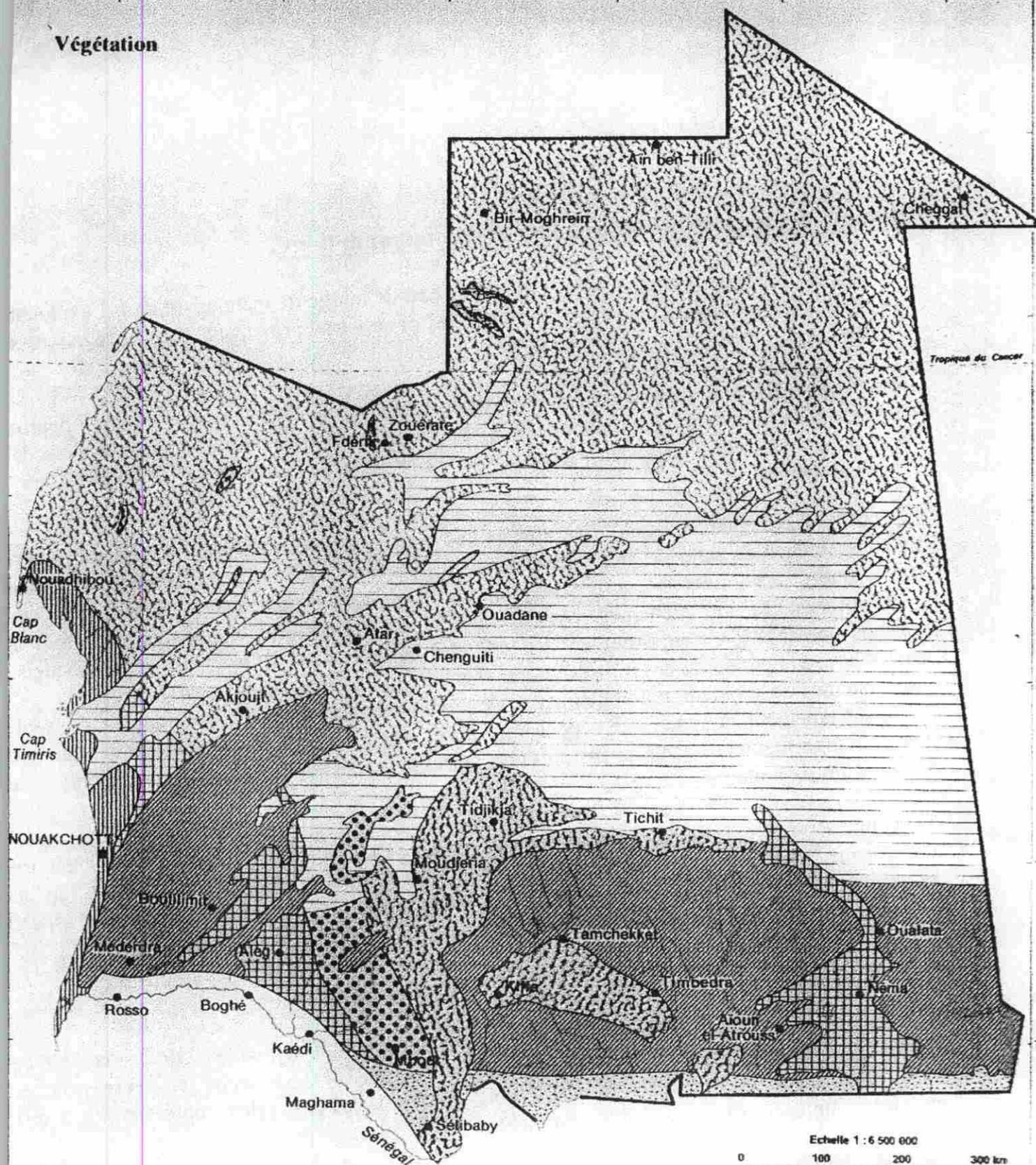
Carte n°1: Schéma des circuits commerciaux du bétail en Mauritanie

Carte n°2: Circuits d'approvisionnement de Nouakchott en bovins 1992.

Carte N°3: Circuits d'approvisionnement de Nouakchott et Nouadhibou en camelin 1992

Carte n°4: Circuits d'approvisionnement de Nouakchott et Nouadhibou en petits ruminants 1992.

Végétation



Groupement à *Acacia nilotica*

Groupement à *Combretum glutinosum*

Groupement à *Acacia senegal*

Groupement à *Commiphora africana*

Groupement à *Zizyphus mauritiana*

Groupement à *Tamarix senegalensis*

Groupement à *Shipagrostis pungens*

Groupement à *Acacia tortilis s.s raddiana*

Sahara

Vallée

Terres salées

Sahel

Echelle 1 : 6 500 000

0 100 200 300 km

Résumé des principales conclusions et recommandations .

L'Etat d'équilibre de la zone du Sahel offre très peu de marge de manoeuvre dans l'exploitation des ressources naturelles tant il est fragile et les paramètres principaux qui le régissent sont aléatoires.

Dans la perspective de la gestion des ressources naturelles de cette zone écologique l'approche gagnerait à appréhender, préalablement, la globalité des conséquences des actions et mesures mise en valeur envisagées: la priorité devant être, toujours, donnée à la préservation de l'environnement.

En outre, devant la diversité des différentes zones agro-écologiques du Sahel, lors de l'établissement des schémas d'aménagement de mise en valeur, cette spécificité de la zone écologique devra guider le choix des systèmes de production. Parmi ces derniers privilégiés ceux qui sont les plus facilement assimilables par les collectivités et qui leur procurent de revenus immédiats; ce qui stimulera l'intérêt des bénéficiaires et, par voie de conséquence contribuera à la pérennité des infrastructures réalisées ou/et envisagées. Les systèmes de production complémentaires, notamment intégrant, agriculture-élevage, sont à favoriser tant pour la synergie qui peut s'instaurer entre les différentes productions que pour instaurer une meilleure compréhension entre agriculteurs-éleveurs et accroître et sécuriser les revenus des exploitants.

La composante privée dans le développement et la promotion des filières agro-alimentaires devient un élément incontournable dans le processus de mise en œuvre et d'exploitation des programmes envisagés; afin de préserver l'intérêt général, l'Etat doit se réservier les aspects d'organisation et de contrôle.

■ Dans le domaine des filières « viande » et « lait ».

* Au niveau de la **production**, les effectifs du cheptel mauritanien, en 1992, seraient de 1.200.000 bovins, 8.500.000 petits ruminants et 1.050.000 camelins et les ressources fourragères disponibles sur les zones à potentialités sylvo-pastorales représenteraient 6,3 milliards d'unités fourragères (soit 2,5 millions d'UBT).

La production nationale serait de 67.340 tonnes de viande rouge, en 1992, et sa répartition entre les différentes espèces seraient 18.200 tonnes de viande bovine (27%), 32.040 tonnes de viande ovine/caprine (48%) et 17.100 tonnes de viande cameline (25%).

Quant à la production laitière, elle serait, en 1992, de 360.500 t répartie en 145.000 t de lait bovin, 190.000 t de lait: ovin/caprin et 25.000 t de lait camelin.

La consommation totale en viande rouge serait de 50.230 tonnes, en 1992, répartie en 11.700 tonnes de viande bovine, 27.130 tonnes de viande de petits ruminants et 11.400 t de viande cameline. A cette consommation, il faut ajouter l'exportation du bétail sur pied qui représente 17.100 tonnes d'équivalent carcasse.

La promotion de la production devrait privilégier :

- une meilleure connaissance des paramètres de la production, notamment le recensement du cheptel, les enquêtes zootechniques, la mise en place d'un système permanent de collecte de données sur les filières « viande » et « lait »
- la santé et la recherche - développement en mettant un accent particulier sur les aspects pratiques de la recherche/développement.

* Au niveau de l'**encadrement, l'organisation et la responsabilisation des opérateurs**, il s'agira de sensibiliser les principaux intervenants des filières en procédant à:

- l'adoption de mesures réglementaires
- la promulgation d'une législation en matière de distribution d'intrants
- l'établissement d'une liste de médicaments prioritaires à mettre sur le marché national,
- la définition des limites et des responsabilités de la privation de la fonction vétérinaire, notamment dans son aspect santé animale.
- au renforcement de la législation en matière d'inspection sanitaire vétérinaire,
- la formation des encadreurs et
- un meilleur encadrement des opérateurs des filières.

*Au niveau de l'**implication du privé**, veuillez à éviter la concurrence qui pourrait survenir entre l'Etat et le privé surtout en matière de privatisation de la fonction vétérinaire ,actuellement, en cours d'initiation.

* Au niveau des **circuits de commercialisation** l'élément essentiel dans la stratégie de développement des secteurs agricoles, maraîchers, et de l'élevage reste les prix offerts sur le marché.

Dans ce contexte de recherche des prix rémunérateurs aux producteurs la réduction des coûts de production peut être obtenu par une série de mesures. Pour y parvenir, il s'agira , entre autre, d'améliorer les débouchés existants, de veiller à une meilleure organisation des producteurs, de créer des marchés de collecte de la production ,et enfin, de promouvoir un système de crédit mutuel.

La Mauritanie dispose d'importants excédents de viande pour l'exportation. En 1992, ces excédents représentent 36% de sa production de viande bovine (43.300 têtes ~ 6.500 tonnes de viande), 15% de sa production de viande ovine (327.000 têtes ~ 4.900 t) et 33% de sa production cameline (31.600 têtes ~ 5.700 tonnes).

Les prix pratiqués sur le marché de regroupement , en 1993, se situaient à :

- 33.000 à 38.000 UM/ bovin moyen
- 35.000 à 45.000 UM/ camelin moyen
- 2.500 à 3.500 UM/ caprin moyen
- 3.000 à 4.000 UM/ ovin moyen

Au boucher de Nouakchott, en 1993, les prix des carcasses « tout venant » boeuf et de mouton sont respectivement 340 UM/kg et 370 UM/ kg.

En ce qui concerne les frais de commercialisation pour amener un boeuf élevé dans la région de Kiffa aux consommateurs de Nouakchott sont estimés à 13.000 UM. Ce qui représente 35% de la valeur de l'animal à la production.

En matière de promotion de la commercialisation insistons sur:

-la promotion de la commercialisation du bétail sur pied à destination des pays de la sous-région en instaurant une politique de promotion de l'exportation, la structuration d'un circuit de pistes à bétail doté de pistes de sortie pour mieux suivre cette partie de la filière du point de vue statistique et de la perception des taxes.

-l'aspect de la fiscalité à appliquer à la filière, en évitant l'impôt sur le bétail (impôt capitale), et en se limitant, pour le moment, à la perception des taxes sur la commercialisation (taxes de marché, d'abattage, taxe d'exportation).

■ Dans le domaine de la **filière « céréalière »**:

L'application de la réforme foncière et domaniale, la mise en place d'un nouvel environnement libéral de la filière céréalière, le développement d'une politique active d'aménagements hydrauliques ont permis l'augmentation du niveau de **la production céréalière**. Celle-ci est passée d'une moyenne de 40.000 tonnes par an durant la période de 1975/1985, à une moyenne de 100.000 tonnes par an pour la période de 1986/1991.

Cette **production** est encore largement dominée à plus de 80% par les céréales sèches (mil, sorgho, maïs) caractérisées par leur grande sensibilité aux aléas climatiques et par un faible taux de commercialisation.

Mais, la Mauritanie est un pays structurellement déficitaire, car même avec des conditions agro-climatiques favorables, la production céréalière nationale ne couvre que près de 30 à 40% des besoins du pays.

De façon plus spécifique, l'examen de la production céréalière des trois dernières campagnes agricoles montre une nette augmentation de la production qui résulte de l'accroissement des superficies et d'une bonne pluviométrie (1994-1995), avec une production nette de 157.000 tonnes contre 126.000 tonnes en 1993/1994 et 80.000 tonnes 1992/1993.

Quant à la **consommation**, en 1990, elle occupe environ 24% des dépenses générales des ménages 30% de leurs dépenses alimentaires.

L'analyse de la tendance de la consommation durant les six dernières années révèle une diminution de la consommation des céréales traditionnelles au bénéfice du pain (farine de blé), ce qui s'explique par l'irrégularité de la production, et la politique gouvernementale privilégiant la production du riz.

L'analyse du bilan céréalier ex-post des trois dernières années, indique une couverture de besoins totaux du pays en céréales d'environ 95%.

En 1994/95, la production céréalière totale disponible (avec 157.000 tonnes) ne couvrait que 34% des besoins totaux.

Les prix aux producteurs pratiqués, en 1995, sont de 31 UM/ kg pour le paddy et 24 UM/kg pour les céréales sèches.

Quant aux prix aux consommateurs, le riz fluctue entre 55 UM/kg (à Nouakchott) et 80 UM/ kg (à Tichitt à l'intérieur du pays).

Le riz local est, en moyenne, vendu à un prix inférieur à celui du riz importé.

Rappelons que le blé reste, la céréale la moins chère sur l'ensemble des marchés car son prix au consommateur est à 45 UM/kg.

En matière de **commercialisation**, les 50 à 60% de la production céréalière nationale sont commercialisés.

Les ressources céréaliers totales, en 1994/95 seraient de 410.000 tonnes dont 38% proviennent de la production nationale, 15% des stocks et 47% des importations.

Les importations concernent essentiellement le blé (farine de blé) et le riz qui sont importés par la SONIMEX (16%) et surtout par les importateurs privés (55%). L'aide publique représente 29% des importations.

Dans les échanges inter-régionaux:

On assiste à un flux important de blé entre le Mali et la Mauritanie. Entre 1990-1994, on aurait exporté vers le Mali 160.000 t de blé à partir de la Mauritanie. Or ce dernier pays ne produit pas de blé.

Les estimations font cas d'importations de mil et de sorgho de l'ordre de 25.000 à 50.000 tonnes, en bonne année, à partir du Mali vers la Mauritanie.

En 1994/95, le Mali a exporté officiellement 66.000 tonnes de céréales probablement à destination de la Mauritanie et du Sénégal.

De manière générale la filière céréale gagnerait, entre autre, :

-en matière de **production**, à tendre vers la diversification et l'intensification des systèmes de production, l'accroissement des rendements.

-en matière de **consommation**, l'accent est à mettre sur la promotion de la consommation des produits nationaux et l'amélioration du revenu des exploitants par des actions génératrices de revenus complémentaires.

-en matière de **commercialisation**, à valoriser les sous-produits agricoles et améliorer le cadre législatif et réglementaire favorisant aussi bien l'investissement que la commercialisation.

■ Dans le domaine de la **filière pêche** :

Il ne s'agit pas, ici, de faire l'étude de la filière pêche car son importance est telle qu'elle mérite à elle seule une étude détaillée. Pour ne pas négliger certaines dimensions essentielles de la filière, nous nous abstenons de faire son étude dans le cadre de ce travail . Nous nous limitons, donc, à donner des éléments d'appréciation pour mieux faire comprendre l'importance de ce secteur pour le développement de la Mauritanie.

La filière pêche ou plus exactement le secteur des pêches es Mauritanie constitue un élément clé de l'économie mauritanienne compte tenu de l'importance de son impact sur la balance des paiements et les recettes budgétaires.

Le secteur des pêches est considéré comme secteur stratégique par le Gouvernement mauritanien non seulement pour son poids dans les recettes fiscales (25%), les apports en devises (50%) et la contribution au PIB (10%), mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

La Mauritanie dispose d'importantes ressources halieutiques. Les conditions hydrologiques dont bénéficient la vaste plateforme continentale, font que les côtes mauritaniennes, longues de 800 km sont parmi les plus poissonneuses du monde. Le niveau annuel de capture permissible est estimé par les services compétents du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, en collaboration avec la FAO et l'ORSTOM pour 1990 et s'établit à plus de 660.000 tonnes métriques par an. Ces importantes potentialités se répartissent comme suit :

- 143.000 tonnes de démersaux;
- 71.000 tonnes de ressources du talus continental;
- 426.000 tonnes de ressources pélagiques côtières;
- 20.000 à 26.000 tonnes de ressources thonières.

Il s'agit des quantités qui peuvent être prélevées annuellement tout en conservant aux ressources leur capacité de se reproduire et de produire les mêmes quantités sans risque de déséquilibre.

Au niveau de la **production** le pays est gros producteur et exportateur de produits halieutiques : La production annuelle moyenne du secteur de la pêche au cours de la période 1986-1996 a atteint 482.702 Tonnes dont 15.000 Tonnes de la Pêche artisanale et 466.896 Tonnes pour la Pêche Industrielle.

Pour l'année 1986, la production halieutique a atteint un record de 591.200 Tonnes dont 575.200 Tonnes de Pêche industrielle et 15.328 Tonnes de pêche artisanale.

Les ressources sont largement exploitées, sauf pour les petites espèces pélagiques qui sont difficiles à commercialiser bien que bien prisées par les consommateurs des autres pays du CILSS. Le secteur fournit d'importantes sommes en devises pour couvrir les besoins en produits importés.

Malgré l'importance des ressources en pêche, la **consommation** locale de poissons est faible avec un volume de 17.000 tonnes, soit 8 kg par tête et par an. Elle est principalement le fait des agglomérations des grands centres urbains (Nouakchott, Nouadhibou, etc..), des collectivités Imraguen situées dans les villages imraguen de Nouakchott à Nouadhibou

Principale source en devises du pays, les produits de la pêche sont essentiellement destinés à l'exportation. Les valeurs des exportations ont atteint un chiffre record en 1995 soit 33.950.371.800 Ouguiyas malgré le niveau modeste des quantités exportées en raison de l'importance du prix moyen qui était de 118.435 Ouguiyas la tonne.

La Mauritanie et le Sénégal sont les rares pays de l'Afrique de l'Ouest où la consommation apparente dépasse 10 kg par habitant (1993). Elle se situe dans la région à une moyenne de 9,8 kg par habitant et par an.

En Mauritanie, la consommation **apparente** a augmenté depuis une dizaine d'années avec des changements d'habitudes alimentaires importants provoqués par la sécheresse et le développement rapide de l'urbanisation. Elle ainsi passée de moins de 10 kg à la fin des années 80 à plus de 15 kg depuis le début des années 90.

L'accessibilité des produits de pêche aux consommateurs est très variable et est fonction du lieu (éloignement par rapport aux zones de production, de commercialisation), des périodes, des coûts et des possibilités de commercialisation sur les marchés extérieurs. C'est ainsi que dans la zone littorale, dans les grands centres, le poisson est accessible en particulier les espèces qui sont difficiles à écouler sur le marché extérieur (sardinelles, chinchards, maquereau, mulets, courbines, divers démersaux,...etc.).

Au niveau des **échanges commerciaux**, la Côte d'Ivoire importait en 1994, 165.000 tonnes dont les principaux fournisseurs sont la Mauritanie, les pays de l'ex-URSS et les Pays-Bas. Ces importations sont officiellement constituées de petits pélagiques congelés (chinchards, sardinelles). La Mauritanie exportait également des sardinelles vers le Nigéria.

Termes de référence

Le Comité Permanent Inter Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a élaboré un Plan Triennal d'activités pour la période 1995-1997.

Ce plan, adopté par le Conseil des Ministres, en novembre 1994 et confirmé en Avril 1995, comprend six programmes majeurs parmi lesquels le Programme Majeur « Politique de Sécurité Alimentaire ».

Ce dernier programme vise à « développer et à fournir aux pays sahéliens des éléments de stratégies et d'options d'amélioration de leurs politiques nationales de sécurité alimentaire. »

C'est dans ce contexte que le Projet de Réflexions et d'Etudes Stratégiques (PRORES) entend apporter une « amélioration continue des connaissances sur le fonctionnement des politiques agricoles et alimentaires dans le but de mieux structurer les interventions futures du CILSS » dans le domaine de la sécurité alimentaire dans le Sahel.

Parmi les principaux axes d'intervention du PRORES, citons, celui de la « détermination de stratégies et d'options d'amélioration du fonctionnement des filières agro-alimentaires locales » qui entend apporter une réponse:

- aux contraintes liées au dysfonctionnement de l'ensemble des segments d'une filière donnée
- et au interactions des filières entre elles.

Un autre « Projet Régional », non moins important, « Fluidification des Echanges de Rapprochement des Politiques Agro-Alimentaire » (FERAP) vise à « offrir un cadre structuré et durable aux concertations intra et inter-Etats sur leurs politiques pour en réduire les disparités actuelles et intensifier les échanges régionaux de produits agricoles et alimentaires locaux ».

L'objectif de l'étude vise à identifier des actions concrètes à entreprendre par l'Etat Mauritanien et le CILSS pour améliorer le fonctionnement de la compétitivité des filières agro-alimentaires au Sahel.

Dans son approche l'étude veillera à:

- procéder à un inventaire systématique des filières (marchés, transformation, contraintes liées aux échanges),
- faire une description qualitative du fonctionnement des principales d'entre elles,
- analyser les contraintes à leur fonctionnement ».

Les termes de référence sont joints en annexe. Toutefois, précisons que lors de l'atelier de validation, tenu du 4 au 5 Novembre 1996, à Nouakchott, le CILSS a demandé de reprendre le contenu du document de l'étude et de le présenter sous la forme d'un plan commenté qu'il a remis aux consultants séance tenante.

La raison avancée est qu'il fallait harmoniser les différents rapports nationaux pour faciliter l'atelier sous-régional prévu au mois de décembre 1996.

1. INTRODUCTION

Les objectifs de l'étude sur les filières agro-alimentaires visent globalement à identifier des actions concrètes à entreprendre par les Etats et le CILSS pour améliorer le fonctionnement et la compétitivité des filières agro-alimentaires au Sahel.

Pour chaque Etat, l'étude retiendra trois filières (filières au sens de "produit") agro-alimentaires ou approfondissant les aspects relatifs:

- au bilan-diagnostic du fonctionnement de chaque filière
- aux options d'amélioration de la compétitivité de la filière.

La démarche préconisée pour appréhender l'importance des filières dans le développement agricole au pays et pour déterminer les forces et les faiblesses de leur fonctionnement ainsi que leur impact dans les échanges sous-régionaux, avait consisté:

- à prendre connaissance de la documentation existante et disponible
- à s'entretenir avec le maximum des partenaires du développement (administration publique, société civile, organisation professionnelles, partenaires de développement).

On trouvera, en annexe, la bibliographie consultée et la liste des personnes rencontrées au cours du déroulement de l'étude.

L'étude a débuté le 03 Juillet 1996 et s'est achevée pratiquement fin septembre 1996.

Rappelons, toutefois, que la principale difficulté rencontrée lors du déroulement de l'étude avait été manque de disponibilité de l'information. Or les termes de référence de l'étude précise que la base du travail sera fonction de l'information existante .

Le contenu du document sur les filières agro-alimentaires sera exposé suivant le **plan commenté** qui a été remis par le CILSS lors de l'atelier de validation ,tenu du 4 au 5 novembre 1996 ,à Nouakchott . Les grandes lignes de plan commenté sont reprises , ci-après:

- Introduction
- Etat actuel de développement des filières agro-industrielles
 - *Importance du secteur agricole dans l'économie nationale
 - *Inventaire des principales filières les plus porteuses
- Bilan-diagnostic des filières agro-alimentaires les plus porteuses
 - *Analyse des thèmes communs des filières
 - *Analyse spécifique de chaque filière
- Principales conclusions et recommandations
- Annexes
 - Tableaux, figures et graphes
 - Bibliographie
 - Liste des personnes rencontrées

2. Etat actuel de développement des filières agro-alimentaires

2.1. Importance du secteur agricole dans l'économie nationale.

Bien que disposant de ressources naturelles relativement importantes, la Mauritanie est handicapée par des conditions climatiques difficiles et sa dépendante des marchés extérieurs pour ses exportations (pêche, fer, notamment).

En 1992, le Produit Intérieur Brut (PIB) était estimé à 99.701 Millions d'UM et le PIB par habitant était de 46.000 UM, soit 387 \$.

Le secteur rural, avec ses 28% du PIB (1989), occupe une place essentielle dans le PIB. Précisons que le secteur élevage représente 22% du PIB et 79% du secteur rural, en 1989.

Le Tableau n°5 fait la part du secteur rural dans la formation du PIB.

Dans le cadre de l'adoption d'une série de programmes d'ajustement structurel 1985-1988 (PREF), 1991 - 1993 (PCR), 1992-95 (PAS/FMI), la Mauritanie voulait réduire le déficit du compte courant extérieur et approfondir les réformes structurelles en assainissant les différents secteurs économiques et financières.

En ce qui concerne le secteur rural, l'Etat entend développer les terres irriguées, mettre en place un système de crédit autonome ainsi qu'une réforme du régime foncier. Il continuera à appuyer la création et le renforcement des associations pastorales, tout en oeuvrant à la mise en place d'un programme hydraulique d'urgence.

Par ailleurs, l'Etat préconise le démarrage d'une étude sur l'imposition de l'élevage et de l'agriculture, dans le souci de diversifier la base de l'impôt et d'accroître les recettes publiques.

TABLEAU N°1 : Place du secteur agriculture - élevage dans le PIB

PIB à prix courants (en millions d'UM)

	1987	1988	1989	1990	1991	1992
Agriculture	3.622	3.806	4.494	2.922	3.096	2.923
Elevage	14.952	16.162	17.971	17.642	19.288	19.770
Pêche	5.726	6.784	6.294	4.905	5.686	6.385
PIB au prix du marché	66.739	72.043	81.092	82.515	91.594	99.701
% Agriculture	5,42	5,28	5,54	3,54	3,38	2,93
% Elevage	22,40	22,43	22,16	21,38	21,05	19,83

SOURCE: ONS - Nouakchott - Mauritanie.

2.2. Inventaire des principales filières agro-alimentaires.

2.2.1 - Le Contexte Général de Mauritanie

2.2.1.1. Le climat

Trois grandes zones climatiques caractérisent la Mauritanie : zone saharienne, la zone sahélienne et la zone soudanaise.

Dans le cadre du plan de lutte contre la désertification la Mauritanie a été découpée en cinq grandes zones agro-écologiques en fonction des caractéristiques climatiques, physiques, humaines et économiques.

La zone aride :

Cette zone englobe la superficie comprise entre la frontière Nord jusqu'à l'isohyète 150 mm à l'exclusion de la bande littorale étroite correspondant à la façade maritime.

Elle représente 80% du territoire national, soit 810.000 km². Les activités économiques sont tournées vers l'agriculture du type oasis, culture de décrue en amont de petits barrages et l'élevage camelin très extensif.

Des programmes de reboisement sont envisagés dans le but de protection.

La zone sahélienne Ouest :

Avec ces 75.000 km² environ, soit 7% de la superficie national, la zone sahélienne Ouest est comprise entre la limite sud de la zone aride et la zone du fleuve.

Des pâturages peuvent se développer sur ces sols.

En zone sahélienne sableuse, une savane arborée avec un tapis herbacé continu forme la principale végétation. Souvent les graminées sont représentées exclusivement par le « cram-cram » *Cenchrus biflorus* et les ligneux par les Combretacées.

La dégradation de ce couvert entraîne l'apparition des dunes vives.

Les activités économiques sont tournées vers Nouakchott et vers le fleuve Sénégal.

-La zone sahélienne Est.

S'étendant de la limite Sud de la zone aride jusqu'à la frontière avec le Mali, elle couvre 100.000 km², soit 10% de la superficie du territoire national.

L'activité économique, à dominante pastorale, est en grande partie tournée vers le Mali, à travers les mouvements de transhumance.

La zone sahélienne Est renferme près de 50% des potentialités sylvo-pastorales mauritanienes et héberge près de 110.000 nomades, soit un tiers de la population totale de la zone et la moitié de la population nomade nationale.

La zone du fleuve:

Avec ses 22.000 km², soit 2% de la superficie totale, la zone du fleuve englobe les départements longeant le fleuve Sénégal.

C'est dans cette zone qu'est concentré la majeure partie de l'activité agricole du pays : cultures irriguées, cultures de décrue et cultures pluviales.

Cette zone possède également les principales ressources forestières, qui sont néanmoins en cours de destruction accélérée.

La façade maritime :

Il s'agit d'une étroite bande d'une largeur de 50 km environ qui longe le littoral maritime.. D'une superficie de 25.000 km², la zone empiète sur les régions de Dakhlet Nouadhibou, d'Inchiri et l'ensemble du District de Nouakchott.

En dehors de la spécificité industrielle de Nouadhibou, les potentialités de développement de la zone sont étroitement liées à la mer.

2.2.1.2 - La Population :

Dans le cadre de l'étude sur les filières agro-alimentaires trois caractéristiques de la population méritent d'être connues : l'importance de la population (effectifs), ses mouvements (taux d'accroissement naturel,...) et sa mobilité.

La population actuelle :

En se référant aux résultats du recensement général de la population de 1988, les estimations donnent pour la population globale du pays 2.380.000 habitants.

La composition de la population se présente de la manière suivante :

- ses ratios : 49/51 (M/F)
- moins de 15 ans : 44% de l'ensemble de la population
- de 15 à 64 ans : 51% de l'ensemble de la population
- les supérieurs à 64 ans : 4% de l'ensemble de la population

La densité de la population est de 2,3 habitants/km² en moyenne. Par région administrative, la densité de la population varie entre 0,09 dans le Tiris Zemmour et 11,01 dans le Gorgol (données de 1988).

La population serait à plus de 90% sédentaires et 200.000 personnes seraient, donc, encore nomades (estimation 1993).

Les tableaux n° 2 et n° 3 donnent la distribution régionale et la répartition spatiale de la population mauritanienne.

Le taux d'urbanisation varie d'une région à l'autre : 0,94 à Nouadhibou et 0,07 dans le Tagant. La population rurale atteignait, en 1988, 60% de la population totale. La densité de cette population par région ne dépasse pas 11 habitants/km² dans le meilleur des cas (Gorgol).

Tableau n°2: Distribution régionale de la population (estimation en 1992)

REGION	RURAUX			TOTAL
	URBAINS	SEDENTAIRES	NOMADES	
Hodh El Charghi	37.000	116.000	70.000	225.000
Hodh El Gharbi	22.000	99.000	43.000	164.000
Assaba	45.000	106.000	26.000	177.000
Guidimakha	13.000	105.000	8.000	126.000
Tagant	13.000	51.000	8.000	72.000
Gorgol	47.000	135.000	15.000	197.000
Brakna	43.000	135.000	25.000	203.000
Trarza	49.000	146.000	25.000	220.000
Inchiri	12.000	1.000	2.000	15.000
Adrar	25.000	37.000	5.000	67.000
Tiris Zemour	30.000	5.000	3.000	38.000
Nouadhibou	84.000	2.000	1.000	87.000
Nouakchott	576.000	0	0	576.000
TOTAL	996.000	940.000	231.000	2.167.000

Tableau n°3: Répartition spatiale de la population mauritanienne

	A N N E E S							
	1965		1977		1988		1992	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Nomade	804.687	73,3	487.334	36,4	219.331	12,0	231.000	10,7
Sédentaire	193.213	17,6	562.308	42,0	857.218	46,9	940.000	43,4
Urbaine	99.900	9,1	289.187	21,6	751.207	41,1	996.000	45,9
TOTAL	1097.800		1.388.830		1.827.756		2.167.000	

Données de mouvements de la population mauritanienne.

Le taux d'accroissement naturel de la population totale serait de l'ordre de 2,9% par an (recensement de 1977 et 1988).

L'évolution de ce taux d'accroissement, par région, pour 1965, 1977 et 1988 est repris au tableau n°4 : Evolution de la répartition spatiale de la population mauritanienne, par région : 1965 - 1977 - 1988.

Au vu des résultats de ce tableau n°4, on constate que :

- le taux d'accroissement moyen, au niveau national, cache des différences très marquées entre les régions : 1,65 dans l'Inchiri et 9,48 pour Nouakchott de 1977 à 1988

- Le taux d'urbanisation- population des villes de 5.000 habitants et plus a évolué de 0,22 à 0,40 pour l'ensemble du pays entre 1977 et 1988, et de 0,12 à 0,18 sans compter la capitale Nouakchott.

- le rapport nomades/populations sédentaires s'est modifié dans les dernières décennies :

- . 1965 : 804.687 nomades soit 73% de la population totale
- . 1977 : 487.334 nomades soit 36% de la population totale
- . 1988 : 219.331 nomades soit 12% de la population totale

Tableau n°4 : Evolution de la répartition spatiale de la population des wilayas (région) au cours de la période 1965 - 1988

WILAYAS	ANNEES			Taux d'accroissement (%)		
	1965	1977	1988	65-77	77-88	65-88
Hodh El chargui	170.124	156.721	212.203	-0,68	2,68	0,95
Hodh El Gharbi	98.071	124.194	159.296	1,97	2,20	2,08
Assaba	107.078	129.162	167.123	1,56	2,28	1,91
Gorgol	114.083	149.432	184.359	2,25	1,86	2,06
Brakna	133.097	151.353	192.157	1,07	2,11	1,58
Trarza	198.144	216.008	202.596	0,72	-0,57	0,10
Adrar	64.047	55.354	61.043	-1,22	0,87	-0,21
Nouadhibou	11.008	23.526	63.030	6,33	8,72	7,49
Tagant	75.055	74.980	64.908	-0,01	-1,28	-0,62
Guidimakha	68.050	83.231	116.434	1,68	2,97	2,31
Tiris Zemmour	17.012	22.554	33.147	2,35	3,41	2,86
Inchiri	25.018	17.611	14.613	-2,93	-1,65	-2,31
Nouakchott	17.013	134.704	393.325	17,24	9,48	13,48
TOTAL	1.097.800	1.338.830	1.864.236	1,65	2,93	2,27

Source : Enquête démographique de 1965, recensements de 1977 et 19880.

Mobilité de la population mauritanienne

L'enquête sur les conditions de vie des ménages, dans son volet de l'émigration interne, fournit quelques données sur les « personnes de 7 ans et plus, qui, à un moment ou à un autre, ont changé de lieu de résidence ». Selon cette enquête :

- émigration intérieure représente, en moyenne, 30,5% des personnes enquêtées
- les taux de migration sont :
 - . 32,6% pour les hommes
 - . 28,6% pour les femmes
- dans les villes et les zones rurales le taux serait :
 - . 73,3% à Nouakchott
 - . 39,6% villes
 - . 11,6% pour les zones rurales.

2.2.2. Description des principales filières agro-alimentaires et leur importance.

Les principales filières agro-alimentaires recensées sont:

- dans le domaines du secteur élevage: viande, lait, laine, onglet.
- dans le domaine du secteur agriculture: céréales sèches, (riz, sorgho et maïs), dattes, produits de cueillette (gomme arabique, jujubes, etc...).
- le secteur de la pêche.

La description de chacune de cette filière « produit » a été faite sur la base de six critères: le potentiel de développement, la production, la consommation, le bilan (couverture des besoins), la commercialisation, le rôle de la femme dans la filière et l'importance dans l'économie nationale.

Le tableau N°5 “Situation des principales filières agro-alimentaires en Mauritanie”, donne les éléments de cette description et fixe l'ordre de grandeur de l'importance des filières agro-alimentaires dans le contexte national..

D'autre part, pour des raisons d'homogénéité dans les données recueillies, nous avons été obligé d'écarter certaines données récentes; c'est ainsi que nous avons retenu l'année 1992 comme année de référence.

2.3. Critères de choix des filières les plus porteuses.

Au paragraphe 2.2.1., il a été question de la description des principales filières agro-alimentaires.

L'analyse du tableau N°5 montre que les filières porteuses sont celles de la viande, du lait, des céréales et de la pêche .

En effet, l'importance de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche , dans le PIB, représente respectivement, 19,83% , 2,93% et 6,41% , en 1992..

L'importance relative des différentes filières dans le Produit Intérieur Brut Agricole (PIBA) montre que les filières « viande » et « lait » d'une part, et la filière « céréalier » d'autre part, représentent respectivement 79,9% et 12,1% .

Par contre, la filière « fruits et légumes » ne représente que 7,6% du PIBA et sa principale composante « phoenicicole» représente à elle seule 4,7% de la filière « fruits et légumes ». Or pour cette même composante « phoenicicole», on ne dispose pas de résultats car l'important projet « Projet Oasis » est actuellement en cours d'exécution et les conclusions de ses travaux ne sont pas encore publiées.

La filière pêche ou plus exactement le secteur des pêches est considéré comme un secteur stratégique par le gouvernement mauritanien, non seulement pour son poids dans les recettes fiscales (25%), les apports en devises (50%), mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

Il ne s'agit pas, ici, de faire l'étude de la filière pêche car son importance est telle qu'elle mérite à elle seule une étude détaillée. Nous nous limitons, donc, à donner des éléments d'appréciation pour mieux faire comprendre l'importance de ce secteur pour le développement économique et social de la Mauritanie.

3. Bilan diagnostic des filières agro-alimentaires retenues.

3.1 Analyse des thèmes communs aux filières.

3.1.1 Organisation et encadrement des opérateurs économiques.

Les principaux opérateurs économiques des filières se sont organisés en entités spécifiques pour défendre leur intérêt.

3.1.1.1. Associations socioprofessionnelles agricoles et de l'élevage

Parmi ces associations, citons la Fédération Nationale des Agriculteurs et des Eleveurs de Mauritanie (FNAEM) et la Fédération des Eleveurs de Mauritanie (FNEM) qui ont un caractère syndical et sont affiliées à la Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie (CGEM)

De façon plus spécifique, rappelons l'existence de l'organisation des Associations Coopératives Pastorales (ACP) et le Groupement National des Coopératives Pastorales (GNCP) dans le domaine de l'élevage.

Dans le domaine de l'agriculture, citons l'AGETA qui regroupe les exploitants privés de la Région du Trarza et l'Union des Coopératives du Tagant (UCT), qui regroupe les coopératives agricoles d'éleveurs et des commerçants de la Région du Tagant.

3.1.1.2. Les Transporteurs

Les transporteurs se sont constitués en Fédération Nationale des Transporteurs (FNT) qui est affiliée à la CGEM.

La FTM dispose, sur le territoire national de 26 sections installées dans toutes les capitales régionales et certaines autres villes de l'intérieur.

Les camions utilisés ne sont pas spécialement aménagés pour le transport du bétail et peuvent contenir par voyage soit 30 bovins, soit 28 camelins, soit 160 petits ruminants.

En fait, ce sont les camions venus ravitailler les villes de l'intérieur en marchandises qui sont utilisés à leur tour pour effectuer les transporteurs des animaux.

3.1.1.3. Intervention des Pouvoirs Publics.

Les services de l'agriculture, la SONADER et ceux de l'élevage assurent l'encadrement et la vulgarisation de la plupart des organisations socioprofessionnelles liées aux activités de l'élevage et de l'agriculture.

3.1.2 Système de crédit.

Depuis le mois de Septembre 1992, deux Coopératives Agricoles de Crédit et d'Epargne (CACE) couvrent les Wilayas du Trarza, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha. Les sièges de ces deux coopératives sont à Rosso et à Kaédi.

Le 26 Novembre 1992, ces deux coopératives ont fusionné en une Union Nationale des Coopératives Agricoles de Crédits et d'Epargne de Mauritanie (UNCACEM) dont le siège est à Nouakchott.

L'UNCACEM refinane les deux coopératives et joue, vis-à-vis d'elles, le rôle d'une banque centrale.

L'objectif des CACE est de mettre en place, au profit de leurs sociétaires, des crédits à court, moyen et long termes. Elles doivent, en outre, assurer le recouvrement des crédits et la collecte de l'épargne pour le placer à l'UNCACEM, auprès de laquelle des ressources sont en retour recherchées pour l'octroi des crédits.

Le rôle de l'UNCACEM est d'édicter les règles d'octroi, de recouvrement et de contrôle des crédits et de définition des modalités de collecte, de rémunération et de gestion de l'épargne, ainsi que la formation du personnel et des sociétaires.

Les fonds de l'union sont destinés à hauteur de 90%, au moins, à l'octroi d'avances aux CACE, le reste étant destiné au fonctionnement de l'organisme de crédit.

3.2. Analyse des filières agro-alimentaires retenues

3.2.1. La filière-viande

3.2.1.1 Production.

Les effectifs du cheptel mauritanien :

Selon les statistiques disponibles au M.D.R.E, les effectifs seraient, en 1992, de 1.200.000 bovins, 8.500.000 petits ruminants et 1.050.000 camelins.

Les tableaux n° 6 et n° 7 donnent respectivement l'évolution du cheptel de 1950 à 1992 et la répartition des effectifs par région, en 1992.

Tableau n°6: Evolution du Cheptel (en milliers de têtes)

Années	Bovins	Ovins	Camélins
1950	797	2096	140
1955	1021	6898	295
1958	1287	8576	488
1964	2000	4605	505
1968	2100	7060	720
1969	2430	7000	780
1970	1920	6750	720
1971	1550	6500	705
1972	1500	6500	700
1973	1115	6000	670
1974	1150	6300	680
1975	1300	7000	700
1976	1400	7500	700
1977	1550	7500	700
1978	1700	8000	700
1979	1900	8500	750
1980	1200	7000	770
1981	1400	8400	770
1982	1300	8000	750
1983	1200	7200	760
1984	1100	6500	780
1985	1200	7000	790
1986	1200	7200	820
1987	1220	7300	840
1988	1260	7700	870
1989	1300	8100	910
1990	1350	8500	950
1991	1400	8800	990
1992	1200	8500	1050

Source: Projet SARA

L'analyse des tableaux n° 6 et n° 7 permet de tirer les conclusions suivantes :

- la zone agro-économique (sahélienne Est : Hodh El Chargui et Hodh El Gharbi) et l'Assaba (zone sahélienne Ouest) est la région d'élevage la plus importante de la Mauritanie : 64% du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin-caprin et 40% du cheptel camelin.

Tableau n° 7 : Répartition des effectifs par région en 1992 (en 1.000 têtes)

REGION	BOVINS	OVINS ET CAPRINS	CAMELINS
Hodh El Chargui	330	1.615	190
El Gharbi	230	1.520	140
Assaba	210	1.010	90
Guidimakha	90	510	50
Tagant	40	400	100
Gorgol	120	1.110	10
Brakna	105	1.415	60
Trarza	75	710	120
Inchiri	0	150	80
Adrar	0	50	160
Tiris Zemmour	0	10	50
TOTAL	1.200	8.500	1.050

Globalement, le troupeau bovin est cantonné dans la partie du territoire national comprise en l'isohyète 200 mm et la frontière Sud. Le cheptel ovin-caprin, grâce à sa grande rusticité, il est épargné partout sur le territoire national. Quant au cheptel camelin, il nomadise, pour la plupart, au nord de l'isohyète 400 mm par crainte de la trypanosomiase dans les régions plus au sud.

La Production proprement dite

L'élevage est une activité pratiquée partout sur le territoire national.

Toutefois, la grande majorité de l'élevage se trouve dans les zones sahéliennes Sud (les 2 Hodhs, l'Assaba, le Brakna, le Gorgol et le Trarza) avec les % suivants du cheptel national ci-après : Bovins 89%, Ovin-caprins = 87% , camelins = 59%.

Le mode d'élevage le plus répandu est le type extensif; le nomadisme et la transhumance assurent les conditions traditionnelles de tous les maillons de la filière « viande » depuis la reproduction jusqu'à la commercialisation des animaux de boucherie.

Autour des grandes agglomérations (notamment Nouakchott) on assiste à un nouveau système d'élevage « l'élevage périurbain ».

Dans le domaine de la production de viande, plusieurs études ont été réalisées : SEDES, FAO 1979, BDPA 1983.

La production nationale, faute de disposer de résultats viables, ne peut être approchée que par estimation.

* La production annuelle totale de viande rouge en 1992, compte tenu des effectifs, serait de 67.340 tonnes réparties en :

- 18.200 tonnes de viande bovine (27%)
- 32.040 tonnes de viande ovines/caprines (48%)
- 17.100 tonnes de viande cameline (25%)

Dans le tableau n° 8, on y trouve la production de viande par région et par espèces, en 1992.

Tableau n° 8 : Production de viande par région et par espèce - 1992

REGION	BOVINS	OVINS et CAPRINS	CAMELINS	TOTAL	%
Hodh El Chargui	5 000	6 100	3 100	14 200	21,1
Hodh El Gharbi	3 500	5 700	2 300	11 500	17,1
Assaba	3 200	3 800	1 500	8 500	12,6
Guidimakha	1 400	1 900	800	4 100	6,1
Tagant	600	1 500	1 600	3 700	5,5
Gorgol	1 800	4 200	200	6 200	9,2
Brakna	1 600	5 300	1 000	7 900	11,7
Trarza	1 100	2 700	1 900	5 700	8,5
Inchiri	0	600	1 300	1 900	2,8
Adrar	0	200	2 600	2 800	4,2
Tiris Zemmour	0	40	800	840	1,2
Total t	18 200	32 040	17 100	67 340	100
Total %	27	48	25	100	

Source : FAO - 1992- MAU/1352

Les régions de l'Assaba, du Hodh El Chargui et du Hodh El Gharbi produisent à elles seules plus de 50% de la production de viande.

Cette production connaît deux destinations : la consommation interne sous forme de viande et les excédents exportés sous forme de bétail vif.

Coût de Production

Les éleveurs considèrent que les prix auxquels ils vendent leurs animaux ne sont pas rémunérateurs.

Les raisons tiennent aux faits suivants:

- la présence tout le long de la filière de commercialisation d'une horde de soi - disants « professionnels » (courtiers, intermédiaires, commerçants et spéculateurs...) qui contribuent tous à perturber les échanges entre acheteurs et vendeurs et à prendre des marges qui ont des répercussions sur les prix.
- l'existence de charges nouvelles que les éleveurs doivent maintenant prendre en charge (soins et vaccins payants,...). Ce qui n'était pas le cas auparavant.
- les difficultés d'écoulement vers la Côte d'Ivoire, où les viandes bovines européennes, sont vendues à des prix de dumping, et concurrencent fortement les viandes sahariennes

Faute de statistiques et d'enquêtes, il est difficile de connaître les prix obtenus par les éleveurs pour la vente de leurs animaux. Toutefois, on peut avancer le prix de 110 UM par kg de boeuf vif reçu par l'éleveur (prix producteur).

Avant 1990, les services chargés de l'élevage fournissaient mensuellement, pour chaque poste d'élevage, le prix moyen de vente des animaux sur les marchés. Cette source d'informations utile n'existe plus.

Les variations saisonnières des prix du bétail vif sont essentiellement fonction de l'offre, car la demande est à peu près constante.

Même si au niveau de Nouakchott, la population peut varier de + 20% entre un minimum pendant l'hivernage et un maximum à la fin de la saison sèche, les variations de prix ne peuvent fluctuer que faiblement, car ils sont limités par le prix imposé à la consommation, qui varie peu.

En Août 1993, les prix des animaux, pour un animal moyen, sur le marché de regroupement sont :

33.000 à 38.000 UM pour les bovins respectivement à Néma et à Kiffa
 35.000 à 45.000 UM pour les camelins respectivement à Néma et à Kiffa
 3.000 à 4.000 UM pour les ovins respectivement à Néma et à Kiffa
 2.500 à 3.5000 UM pour les caprins respectivement à Néma et à Kiffa

Le contraintes et les recommandations.

Les contraintes de production de la filière se situent globalement au niveau:

- de la connaissance des paramètres zootechniques et l'adéquation entre animal/ressources,
- du comportement des producteurs
- de l'état de santé du cheptel
- de la distribution des intrants d'élevage
- de la disponibilité des crédits.

3.2.1.2 Consommation.

Les plus grandes zones de consommation sont celles du Sud-Ouest (Nouakchott avec 8.300 Tonnes de viande en 1992) et du Nord (Nouadhibou 1.300 Tonnes de viande en 1992)

Evolution des besoins alimentaires et leur couverture.

L'estimation de l'importance de la consommation interne et l'exportation de bétail vif est peu viable car les enquêtes et les statistiques sont insuffisantes.

Globalement, la consommation de viandes rouges, par tête d'habitant, est en baisse se situe entre 36 kg, en 1970 contre 23,2 kg, en 1992.

Cette diminution serait due à la baisse du pouvoir d'achat et du changement des habitudes alimentaires des populations.

Cette constatation de la baisse de la consommation de viande rouge est confirmée par le tableau n° 9 suivant relatif à la consommation de Nouakchott et cela malgré l'évolution de la population qui passe de 205.000 habitants, en 1981 à 576.000 habitants, en 1992.

Tableau n°9 : Baisse de la consommation de viande rouge en Mauritanie 1981/92

	Bovins kg/habitant	Ovins/ Caprins kg/habitant	Camelins kg/habitant	Total kg/habitant
1981	12,1	12,6	5,3	30,0
1992	2,7	7,2	3,1	13,0

Source : FAO - 1992 - MAU/1852

Certes, le poisson, à Nouakchott, en moyenne, coûte deux fois moins cher que la viande; sa consommation a augmenté rapidement (8 kg/habitant), mais elle ne justifie pas la baisse constatée de la consommation de viande rouge en 1992.

Sur la base des données démographiques et des considérations émises ci-dessus, la consommation totale de viandes rouges serait de 50.230 Tonnes, en 1992.

La répartition entre les différentes espèces peut être estimée comme suit, en 1992 :

- 11.700 Tonnes de viande bovine
- 27.130 Tonnes de viande de petits ruminants
- 11.400 Tonnes de viande cameline.

Le Tableau n° 10 , fournit l'estimation de la consommation de viande rouge en 1992.

Tableau n° 10 : Production/consommation (en tonnes de viande) - Mauritanie - 1992

Espèce	Production Tonnes	Consommation Tonnes	Exportations Tonnes
Bovins	16.200	11.700	6.500
Ovins/caprins	32.040	27.130	4.910
Camelins	17.100	11.400	5.700
Total	67.340	50.230	17.110
%	100	75	25

Source : FAO - 1992 - MAU 1352

La comparaison entre la production et la consommation de viande rouge montre que les besoins sont couverts à 100% et que d'importants excédants sont disponibles pour l'exportation.

Accessibilité aux populations .

Au niveau national, la consommation par habitant était de 23,3 kg, en 1992, la tendance des

L'explication serait due à une baisse du pouvoir d'achat de la population (urbaine) et, surtout, un report de la consommation sur d'autres sources de protéines (poisson et volaille).

Les estimations estiment que la consommation se situerait aux environs de 22 kg par habitant en l'an 2000.

3.2.1.3 Commercialisation.

Systèmes de commercialisation existants.

Les différentes étapes de commercialisation du bétail vivant s'appuient sur plusieurs opérateurs de la filière . Il s'agit des éleveurs, les courtiers, des commerçants de bétail et des transporteurs et des chevillards.

Ces opérateurs, selon leur spécialité, interviennent soit au niveau des marchés de l'intérieur, soit sur les marchés terminaux de Nouakchott. Toutefois, il n'est pas rare de voir un chevillard acheter directement à un éleveur sur sa zone de production, comme de voir un courtier devenir un commerçant de bétail.

Les marchés de l'intérieur du pays, suivant leur importance, servent soit de marchés de collecte pour d'autres marchés plus importants, soit de marchés de regroupement pour des expéditions vers les marchés terminaux de Nouakchott et de Nouadhibou, soit simplement de lieu de rencontre entre éleveur et boucher.

Les zones où la commercialisation est la plus active sont les zones de production du Sud-Est (Hodh EL Chargui, Hodh El Gharbi, Guidimakha, Assaba). Le principal marché est celui de Abdel Bagrou dans le Hodh El Chargui qui regroupe, en moyenne, 350 bovins et 3000 petits ruminants.

D'autres marchés d 'importance moins grande existent dans cette région. Il s'agit de Bousteilla, Timbedra, Néma, Amourj et Bassiknou.

Pour les autres régions productrices et excédentaires (Hodh El Chargui, Assaba et Guidimakha), citons les marchés de Sélibaby, Kankossa, Kiffa et Aioun

Les plus grandes zones de consommation sont celles du Sud-Ouest (Nouakchott avec 8.300 Tonnes de viande en 1992) et du Nord (Nouadhibou 1.300 Tonnes de viande en 1992)

Suivant la fréquence des marchés, on peut les classer en trois catégories :

- marchés quotidiens qui peuvent être soit des marchés de collecte, soit des marchés terminaux
- marchés hebdomadaires, où les commerçants regroupent les animaux achetés, avant de les acheminer vers d'autres marchés
- marchés saisonniers, qui se créent pendant des périodes limitées.

Les variations saisonnières des fréquentations des marchés sont soumises aux variations de l'offre des éleveurs : fortes lorsque les animaux sont en bon état (novembre, décembre et janvier), faibles au fur et à mesure de l'avancement de la saison sèche.

Avant de parvenir à leur destination finale les animaux passent par plusieurs intermédiaires et même par plusieurs sortes de marchés (marché de collecte, marché régionaux ou de regroupement, marchés terminaux).

Le schéma n°1 donne **les circuits commerciaux** empruntés par les animaux avant d'atteindre leur destination finale.

Quant aux **flux des animaux**, on trouvera aux schémas:

n° 2 n°3 et n° 4 , les différents **circuits d'approvisionnement** de Nouakchott et de Nouadhibou en bovins, petits ruminants et camelins.

Evolution des quantités et des prix sur les marchés.

Les prix, en vigueur, en août 1993, varient pour la viande bovine avec os selon qu'on soit à l'intérieur du pays ou à Nouakchott. Il en est de même du prix de la viande cameline et ovine (caprine) :

Le prix de la viande est fixée, au niveau de chaque Préfecture, par une commission composée de

Le Préfet, le Représentant de la Municipalité, le Représentant de l'Elevage, le Commissaire de Police, le Commandant de la Brigade et le Représentant des bouchers.

La viande de boeuf est vendue au kg avec os. La viande de mouton, par contre, est souvent vendue au morceau; ce système permet de moins respecter les prix homologués.

- dans les **villes intérieures** du pays.

Les prix pratiqués, en 1993, pour la viande bovine avec os, étaient :

150 UM/kg à ADEL BAGROU

200 UM/kg à NEMA

250 UM/kg à KIFFA

275 UM/kg à KAEDI

En ce qui concerne les prix de la viande ovine, ils sont 20% plus élevés que celui de la viande bovine.

- *A Nouakchott :*

La viande est vendue en deux (02) catégories avec ou sans os mais toujours avec un peu d'abats
Les prix pratiqués, en août 1993, étaient : 340 à 370 UM/kg pour la viande bovine

La viande cameline, son prix est légèrement inférieur que celui de la viande bovine et la viande ovine (caprine), son prix au kilo est légèrement supérieur à celui de la viande bovine

Dans le tableau n° 11 : on trouvera le récapitulatif des coûts de commercialisation d'un animal de Kiffa vendu par un boucher de Nouakchott.

Tableau n° 11 : Récapitulatif des coûts de commercialisation pour un animal de la région de Kiffa et détermination du prix de revient pour Boucher de Nouakchott (en UM)

Propriétaire de l'animal	N° nature	DEPENSES		BOVINS		OVINS	
		Montant de la dépense	valeur de l'animal	Montant de la dépense	valeur de l'animal	Montant de la dépense	valeur de l'animal
Eleveur	1	-	80	80	3800	3800	
Courtier local	2 Collecte	760	38000	80	3880		
Courtier local	3 Marge	760	38760	40	3960		
Courtier régional	4 Collecte	380		20	4000		
	5 Taxe marché	50	39520	10	4020		
Courtier régional	6 Taxe expédition	40	39900	20	4030		
Courtier régional	7 Convoyage	100	39950	500	4050		
Courtier régional	8 Transport	2500	39990	40	4550		
	9 Frais généraux	200	40090	230	4590		
Courtier régional	10 Perte de poids	2140	42590	290	4820		
	11 Marge	2700	42790	-	5110		
Courtier régional	12 Taxe parage	30	44930	20	5110		
	13 Taxe marché	50	47630	50	5130		
Courtier régional	14 Transport abattoir	-		55	5180		
	15 Taxe abattage	380	47660	100	5235		
Courtier régional	16 Tueur	800	47710	100)	5335		
	17 Vente cuir/peau	(200)	47710	210	5235		
Chevillard	18 Marge	1950	48090	100	5445		
Chevillard	19 Transport	500	48890	-	5545		
Chevillard	20 Taxe marché	70		30	5545		
Chevillard	21 Marge	200	48690		5575		
Chevillard			50640				
Chevillard			51140				
Chevillard			51210				
Boucher			51410				
Prix au Kg à Nouakchott			340		370		

Source : FAO- MAU/1352 -1992

Dans le tableau précédent, deux éléments importants sont à retenir :

- les prix à la cheville des carcasses « tout venant » de boeuf et de mouton sont respectivement de 340 et 370 UM/kg.
- les frais de commercialisation pour amener un boeuf élevé dans la région de Kiffa au consommateur de Nouakchott sont d'environ 13.000 UM. Ce qui représente 35% de la valeur de l'animal à la production.

Les différentes taxes (taxes sur le bétail, du marché, de parage, taxe d'expédition) et coût de transport, pour amener un bovin à Nouakchott, s'élèvent à 4.200 MU soit 8% environ de sa valeur marchande.

Contraintes et conclusions.

De façon globale, la filière présente, sur le plan intérieur, des contraintes d'organisation des circuits de commercialisation. Alors que sur le plan extérieur, les contraintes se situent au niveau des circuits de commercialisation et dans la recherche de nouveaux débouchés pour l'écoulement des excédents de production.

La spécificité de la filière, au stade de la production, est que l'éleveur a des besoins réduits et qu'il est fréquent de trouver dans le troupeau un pourcentage élevé d'animaux improductifs.

L'absence de structure de base permettant de collecter l'épargne villageoise, de placer en lieu sûr le produit des ventes et de l'avoir ainsi disponible, au moment opportun, fait que l'on assiste, encore, à de trop nombreuses ventes non économiquement raisonnées.

Cette situation explique, en partie, la non-intégration des producteurs dans l'économie de marché.

Les contraintes de la commercialisation interne de la filière sont inhérentes à un système traditionnel de production.

Il s'agit, entre autre, de :

-la faiblesse des moyens financiers de la majorité des opérateurs; les commerçants de bétail supportent les coûts de la commercialisation en préfinancement leurs intermédiaires en payant les transporteurs et en prenant de gros risques financiers; les bouchers constituent le maillon le plus faible de la chaîne car ils sont en trop grand nombre, le volume d'activités réduits et les taux d'intérêts auxquels les commerçants leur prêtent sont excessifs;

-les marchés de bestiaux sont peu nombreux; manquent d'infrastructure (ni abreuvoirs, ni abri, ni de lieu d'affouragement...); le système de taxes renferme certaines qui ne correspondent pas à un service rendu; l'absence d'agents de contrôle des marchés et des expéditions pour tenir des statistiques viables.

-transport peu adapté aux convoiages d'animaux.

-Les conditions d'abattage posent des problèmes d'hygiène et de salubrité des viandes (aire d'abattage non aménagés, absence d'eau courante, transport de la viande vers les points de vente).

En face d'un pouvoir d'achat relativement bas du mauritanien moyen et de l'objectif de promouvoir la commercialisation de la viande, l'Etat mauritanien se doit d'organiser la filière « viande » et d'en diminuer les coûts.

Les mesures et actions à entreprendre par l'Etat devraient prioritairement s'adresser aux principaux opérateurs de la filière: éleveurs, courtiers, commerçants de bétail, les transporteurs, les bouchers.

3.2.1.4 Transformation.

Pour les produits nationaux d'origine animale et subissant une transformation avant leur consommation se limitent, dans la situation actuelle de la Mauritanie, à la viande et au lait.

Pour la viande, la consommation se fait soit sous forme de viande fraîche soit sous forme de viande sèche « Tichtar ».

Cette dernière forme de transformation se fait de manière traditionnelle et ne consiste pas par une activité professionnelle proprement dite.

3.2.1.5 Stockage et conservation.

Nous avons fait observer au paragraphe 3.2.1.4 que pour la viande, la consommation se fait soit sous forme de viande fraîche soit sous forme de viande sèche « Tichtar ».

Ce qui pose peut de problèmes pour le stockage et la conservation.

D'autre part, le seul abattoir du type moderne qui existait en Mauritanie était celui de Kaédi. Malheureusement, il n'est fonctionnel depuis 1993.

La construction récente, Novembre 1996, de l'abattoir moderne de Nouakchott pourra jouer un rôle déterminant dans la conservation et le stockage des viandes et avoir d'autres retombées économiques pour la valorisation des sous-produits d'origine animale tels que cornes, onglets, peaux et cuirs....

3.2.1.6 Echanges commerciaux (Import - Export).

Textes réglementaires et législatifs régissant les échanges commerciaux.

Les rapports et documents élaborés pour les besoins de la prochaine foire afro - arabe, prévue en mars 1997, leur exploitation aurait permis de mieux cerner les aspects réglementaires et législatifs des échanges commerciaux entre la Mauritanie et le reste du monde. Malheureusement, cette documentation n'est pas disponible.

Toutefois, le décret 24-86/PG du 05 mars 1986 fixant les attributions du Ministère du Commerce et des Transports et le décret 93-52 réglementant l'attribution de Carte Import-Export et les procédures d'importation et d'exportation du 13 avril 1993 définissent le cadre des échanges commerciaux de la Mauritanie avec ses partenaires commerciaux.

Evolutions des volumes et des valeurs.

Dans le tableau n°12 ,ci-après, les excédents en viande pour l'exportation représentent 25% de la production nationale soit 17 110 tonnes.

Tableau n° 12 : Bilan : production/consommation (en tonnes de viande) - Mauritanie - 1992

Espèce	Production Tonnes	Consommation Tonnes	Exportations Tonnes
Bovins	16.200	11.700	6.500
Ovins/caprins	32.040	27.130	4.910
Camelins	17.100	11.400	5.700
Total	67.340	50.230	17.110
%	100	75	25

Source : FAO - 1992 - MAU 1352

Les circuits commerciaux du bétail sur pied vers les pays de la sous-région restent régis par un système de type traditionnel.

Les grands axes des circuits de commercialisation se font principalement à partir des zones de production: Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, le Guidimakha, l'Assaba.

Les exportations s'exercent vers le Sénégal et le Mali, soit à l'occasion des mouvements de transhumance, soit tout simplement, par vente directe, après des passages en fraude qu'il est illusoire de vouloir contrôler vu la longueur et la perméabilité des frontières.

Au cours des années 1990, la SOMECOB, la SONICOB, la COVIMA et même le privé ont effectué des expéditions de viande qui n'ont jamais été importantes, ni régulières.

En 1972, un privé a envoyé par avion 70 t de viande en Libye et 450 t par bateau en Grèce. Ces opérations n'ont jamais été renouvelées pour des raisons diverses: qualité exigée par les pays destinataires, conditionnement et conformité à la législation de pays destinataire, difficulté dans les transactions financières.

Pratiquement, les exportations de bétail sur pied sont l'essentiel des expéditions de viande à partir de la Mauritanie.

Malgré le phénomène de la sécheresse qui a lourdement affecté le Cheptel et les systèmes de production, la Mauritanie continue à exporter du bétail et demeure un pays potentiellement fournisseur de bétail de la sous-région.

Malheureusement, ces exportations ont eu, le plus souvent, un caractère clandestin à cause, d'une part, du contrôle des rentrées de devises, et, d'autre part, du monopole exercé par la Société Mauritanienne d'Exportation et de Commercialisation du Bétail (SOMEcob).

Depuis Mars 1993, la SOMEcob n'existe plus. Mais aucun texte législatif n'est encore venu combler le vide juridique ainsi provoqué. L'absence de statistiques, tant au niveau de la Mauritanie qu'au niveau du Mali et du Sénégal, ne permet pas de saisir l'importance des exportations du bétail sur pied.

Seule une évaluation à partir de la différence existant entre la production nationale exploitée et la consommation peut être envisagée. Les calculs effectués à partir des données sur les effectifs du cheptel situent l'importance du bétail exporté, en 1992 à :

43.300	bovins
327.600	petits ruminants
31.600	camelins

Dans les schémas n°5 et n°6, sont repris respectivement la commercialisation externe des bovins et des petits ruminants, en 1992. Par contre, les flux d'exportation des camelins sont mal connus pour qu'on puisse en faire un schéma.

Principaux partenaires et importance relative des volumes échangés.

La Mauritanie est un des plus grands exportateurs de bétail sur pied vers les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest : Sénégal, Côte d'Ivoire, Liberia, Ghana, Sierra Léonne...

Les principaux marchés mauritaniens de transit vers les pays de la sous-région sont:

- par le Hodh El Chargui: les marchés de Timbedra, Boussatella, Amourj, Abdel Bagrou et Bassiknou en direction du Mali et de la Côte d'Ivoire.
- par le Guidimakha: le marché Sélibaby en direction du Mali et du Sénégal.
- par le Gorgol et Trarza: les marchés de Kaédi, M'bout et Rosso en direction du Sénégal.
- Par Nouakchott et Nouadhibou en direction du Maroc et de l'Algérie pour les camelins.

La répartition des effectifs de l'exportation du bétail sur pied, à destination des pays de la sous-région , serait approximativement la suivante:

- Le Sénégal reçoit:
 - .deux tiers (2/3) de l'effectif des petits ruminants : 218 000 environ.
 - .un tiers (1/3) de l'effectif des bovins 14 500 environ
- La côte d'Ivoire via le Mali, reçoit:
 - .un tiers (1/3) de l'effectif des petits ruminants : 109200 environ.
 - .deux tiers (2/3) de l'effectif des bovins : 28 800 environ.

Contraintes et conclusions.

Dans le cadre de la commercialisation externe, les contraintes se situent au niveau des différents circuits de commerce et dans la recherche de débouchés pour l'écoulement des excédents.

Il s'agit essentiellement des contraintes relatives à l'exportation du bétail. Parmi celles-ci:

-le cadre législatif

Le cadre législatif relatif à l'exportation du bétail est à reprendre suite à la liquidation de la société d'Etat qui avait le monopole de l'exportation du bétail et de la viande.

Il s'agit, donc, de remplir ce vide juridique et d'ouvrir l'activité au privé.

-Absence de pistes à bétail et points de sorties

L'exportation par le privé étant interdite, il n'existe ni pistes à bétail ni piste de sorties.

-Absence de liaison routières vers les pays limitrophes.

L'absence d'axes routiers permettant des convoiages de bétail par camion qui ne soit pas « tout terrain » constitue un frein sérieux aux échanges commerciaux avec le Sénégal et le Mali.

-Obstacles administratifs. Deux types d'obstacles:

- . L'obtention de carte professionnelle et l'autorisation d'exercer dans le pays où on achète et on y vend le bétail.
- . Le Paiement de taxes officielles et officieuses lors du transport du bétail vers le pays destinataire. L'ensemble du montant des taxes officielles et officieuses est évalué à 8 ou 9% du prix d'achat du bétail au Mali pour un exportateur vers la Côte d'Ivoire.

Ces mesures méritent d'être revues pour faciliter le développement des échanges entre pays sahariens excédentaires et côtiers déficitaires.

-Médiocrité des télécommunications

Les prix du bétail sur les marchés sahariens sont fonction de ceux des pays côtiers. L'exportateur de bétail a besoin d'avoir des informations précises sur la situation des autres marchés hors Mauritanie (quantités, qualité, catégories de bétail souhaité).

Or en Mauritanie, la situation est plus difficile à maîtriser et les informations en provenance du Mali, Sénégal et en Côte d'Ivoire sont plus longues à obtenir. D'où perte de temps et de prise de décision.

L'évolution présumée de la production et de la consommation nationale, influent directement sur la consommation dans les pays destinataires et, enfin, sur les possibilités de nouveaux débouchés.

-Au niveau national, nous avons vu précédemment que la consommation, par habitant, était de 23,3 kg, en 1992; les estimations laissent supposer qu'elle se situerait aux environs de 22 kg par habitant, en l'an 2000.

-Au niveau de l'exportation, les contraintes de la Mauritanie se caractérisent par les limites des débouchés auprès des clients conventionnels (Côte d'Ivoire, Togo, Sénégal, etc.) et par l'absence de nouveaux marchés vers les pays de l'UMA et l'Europe.

Concernant les exportations vers les pays clients conventionnels, les contraintes sont:

- la concurrence des viandes européennes importées et vendues dans les capitales africaines à des prix de dumping (30 à 50% moins chère que la viande sahélienne). La viande sahélienne semblerait, encore, trop chère pour les plus pauvres des consommateurs côtiers.
- Les efforts des pays pour développer leur production et, notamment, la production de la volaille, porcherie et de poisson.
- La faiblesse du pouvoir d'achat qui, dans la plupart des pays, connaît une stagnation, voire une baisse.

Malgré ces obstacles au développement des exportations de bétail vif vers les pays de la sous-région (Sénégal et Côte d'Ivoire), il existe un marché à approvisionner.

Dans les années à venir, il semblerait que la tendance est vers la stagnation de la consommation

Quant aux débouchés nouveaux vers l'Afrique noire, les pays de l'UMA et l'Europe, l'étude « le bétail et la viande en Mauritanie. Commercialisation intérieure et extérieure. Situation actuelle et perspective. Ministère du Développement rural AIO.BDPA.SCETAGRI. Juillet 1992 » conclue qu'il n'y aurait pas de possibilités de débouchés immédiats pour les 16.500 t de viandes rouges excédentaires mauritanienne.

Les raisons avancées sont le prix de vente élevé par rapport à ceux proposés par d'autres pays (par exemple l'Australie) 250 UM/kg (équivalent carcasse vendu Alger) contre 600 UM/kg vendu à Alger, pour la viande mauritanienne.

En dehors de ces obstacles économiques, il existe, pour les carcasses en provenance de la Mauritanie, d'autres contraintes de normes d'hygiène.

Malgré que la situation actuelle soit défavorable dans l'ensemble, il semblerait qu'elle ne soit pas définitive. La priorité pour se lancer dans la conquête de nouveaux débouchés, est d'procéder à une meilleure réorganisation de la filière de commercialisation intérieure et de asseoir des reformes susceptibles de promouvoir le secteur. Puis juger de l'opportunité d'aborder de nouveaux circuits de commercialisation.

Les échanges entre la Mauritanie et les pays déficitaires de la sous région constituent une richesse importante pour le pays. Les 17000 tonnes d'excédents exportés représentent, en effet, une valeur de plus de 5 milliards d'UM. L'Etat mauritanien devrait tout mettre en oeuvre pour favoriser cette activité exportatrice en encourageant les opérateurs privés tels que les éleveurs, les exportateurs de bétail pour autant que ces derniers respectent les conditions sanitaires nationales et internationales.

Il est heureux de constater que des exportateurs de bétail, expérimentés disposant de moyens propres (sans faire appel aux banques), croient à la filière élevage.

L'objectif est de pouvoir, contrôler, pour estimer, les volumes des exportations afin de disposer de statistiques fiables.

Dans un deuxième temps, se préoccuper des aspects financiers et économiques tel le rapatriement des devises tout en respectant la législation des pays d'accueil qui est elle-même inspirée des textes énoncés par la CEBU et la CILSS.

Cette exportation devra être régie par des textes juridiques et des mesures souples pour obtenir l'efficacité escomptée.

Parmi les mesures susceptibles de réduire les entraves aux échanges de la filière citons:

- L'établissement du « Certificat International d'Exportation » par les services des Douanes Mauritanienes après passage au poste d'élevage aux frontières et sa présentation aux contrôles dans les pays traversés et destinataires.
- L'harmonisation et la généralisation des règlements sanitaires,
- L'allégement des procédures de commerce,
- l'aménagement des pistes à bétail avec pistes de sortie bien définis et matérialisés
- La perception d'une taxe d'exportation réduite pour ne pas inciter les exportateurs de bétail au passage clandestin des frontières.

Rappelons que le cadre juridique de ces mesures existe déjà entre la Mauritanie et le Mali et porte sur des accords zoosanitaires, sur la transhumance et l'exportation.

Cet ensemble de dispositions permettra de contrôler l'importance des flux d'exportation et d'établir des statistiques plus fiables.

3.2.2. La filière lait

3.2.2.1 Production.

Au paragraphe 3.2.1.1, les estimations donnaient pour les effectifs du cheptel mauritanien 1.200.000 de bovins, 8 500 000 ovins/caprins et 1 050 000 camelins et on a constaté que les deux zones agro-écologiques sahéliennes Est et Ouest comptent à elles seules 64% du cheptel bovin, 49% du cheptel ovin/caprin et 40% du cheptel camelin..

Sur la base des effectifs du cheptel national et des bases prises pour l'estimation de la production laitière au national (voir l'annexe n° 1), la production laitière nationale se présente comme suit, au tableau n° 13 , ci-après.

Tableau n° 13 : Production laitière totale du cheptel mauritanien

	Espèces		
	Bovine	Ovine/caprine	Cameline
A - Effectif total :	1 200 000	8 500 000	1 050 000
B - Reproductrice totale %	45	15	60
C - Nombre (A.B/100)	540 000	1 275 000	630 000
D - Reproductrice en lactation %	67	50	67
	360 000	637 500	211 050
E - Nombre (C.D/100) :	2	0,5	3
F - Production journalière (kg)	200	80	300
G - Durée de lactation (jours)	145 000	25 500	190 000
H - Production laitière totale (t) (E.F.G.)			

Source : FAO - 1992 - MAU/1352

3.2.2.2 Consommation.

La consommation laitière locale ne peut être approchée que par estimation.

Précédemment dans le tableau n°13 , le potentiel laitier du cheptel mauritanien a été estimé à 360.500.000 kg de lait en 1993, soit rapproché au chiffre de la population (1993) une consommation potentielle de 160 litres de lait par habitant.

D'autres estimations (Elevage en Mauritanie: quelles perspectives ? Octobre 1994) aboutissent à 122.100.000 kg de lait, soit rapporté au chiffre de population (1993), une consommation potentielle de 57 litres de lait.

La consommation potentielle de lait liquide en Mauritanie serait, donc, comprise entre 57 et 160 litres.

3.2.2.3 Commercialisation.

Système de commercialisation existant.

A Nouakchott, on compte deux unités laitières : la Société Mauritanienne de l'Industrie Laiterie et la Laiterie de Mauritanie.

. La Société Mauritanienne de l'industrie Laiterie est une fabrique des produits laitiers de longue conservation des produits laitiers à partir de lait en poudre importé.

. *La laiterie de Mauritanie:*

C'est une petite entreprise privée créée en Avril 1989. Elle conditionne des paquets de 0,5 l de lait de chameau et de vache .

La Laiterie de Mauritanie s'approvisionne auprès des producteurs de lait du secteur quasi-traditionnel. Sans tenter d'introduire des modifications au niveau des producteurs, la Laiterie de Mauritanie prévoit des moyens pour inciter à l'amélioration.

Le Projet de Développement de l'élevage au Trarza a mené, en 1991, une enquête auprès des producteurs de lait des environs immédiats de Nouakchott. La production laitière , selon cette enquête, est de 1.662 litres par jour . La part commercialisée quotidiennemnt, dans la ville de Nouakchott avec ses 500.000 habitants, est de 1.561 litres repartis en 1001 (94%) de lait bovin et 560 (96%) de lait camelin. Ce qui représente, pour la population de Nouakchott, une moyenne annuelle de 1,14 litre par habitant. Soit une production année de 600 tonnes.

l'Unité assure la collecte du lait avec ses propres véhicules.

A certaines périodes, la laiterie achète de l'aliment en gros, et le cède aux éleveurs presque au même prix, à crédit remboursable par déduction du prix du lait. Il s'agit d'un crédit à très court terme destiné à fidéliser et sécuriser les éleveurs, et à maîtriser les coûts de production.

Le maximum de l'offre de lait se situe toujours au premier semestre, quand de nombreux propriétaires de camelins déplacent les femelles lactantes près de la ville afin de leur fournir une alimentation, et financent celle-ci par la vente du lait

De manière générale, les fluctuations saisonnières ou annuelles ont des causes diverses et souvent imprévues.

La Laiterie, compte tenu de la structure particulière du commerce de détail à Nouakchott, a choisi un réseau dense de « boutiquiers », équipés de réfrigérateurs, couvrant toute la ville et proposant une variété incroyable de marchandises.

La laiterie dispose de plusieurs véhicules et de charrettes qui livrent le lait directement aux détaillants, avec un suivi individuel de chacun.

La laiterie reprend le lait invendu à la date de péremption, mais fixe le prix de vente de détail, qui laisse une marge de 10% pour le détaillant. Chaque détaillant est desservi, en principe tous les deux jours, mais il peut téléphoner en cas de besoin.

Ce système convient particulièrement aux consommateurs de Nouakchott, qui achètent le lait de préférence le soir (probablement un activisme d'une société d'éleveurs), et ne le conservent pas avant de le consommer faute de disposer d'un réfrigérateur ou parce que dans les maisons il n'y a pas de contrôler sur le contenu du réfrigérateur.

Evolution des quantités et des prix sur les marchés.

Un prix est fixé pour le lait vendu usine tandis qu'un petit montant est prélevé sur le prix du lait collecté pour compenser en partie les frais de transport. Les éleveurs sont payés à leur demande certains chaque jour, d'autres font des économies.

Le paquet de demi-litre est actuellement venu à 100 ouguiya (prix 1996) soit 200 UM par litre de lait pasteurisé

Les prix de vente de lait cru se présente comme suit :

- Lait de vache :

- . vente directe au consommateur 160 UM/litre
- . vente au détaillant 110 UM/litre
- . vente à La Laiterie 70 UM/litre.

- Lait de chamelle :

- . vente directe au consommateur 160 UM/litre
- . vente au détaillant 115 UM/litre
- . vente à La Laiterie 70 UM/litre.

Selon une enquête sur le choix entre le lait de chamelle et le lait de vache pasteurisé, il s'avère que:

-la plupart des adeptes du lait de chamelle lui restent fidèle. Toutefois, on enregistre certaines défections en faveur du lait de vache.

-Les consommateurs originaires des régions ayant de fortes traditions chameilières achètent plus volontiers le lait de chamelle.

-Les hommes sont largement majoritaires parmi les consommateurs de lait de chamelle. L'immense majorité des femmes qui cherchent un certain embonpoint, préfère le lait de vache.

Au niveau de l'exploitation , le lait de vache grâce à la régularité de son approvisionnement a assuré la survie de la laiterie, compensant les fluctuations saisonnières et même annuelles où l'approvisionnement en lait de chameau a baissé jusqu'à atteindre 400 litres alors que pendant l'hivernale 1992-1993, presque 2000 litres étaient disponibles.

Contraintes et conclusions.

au niveau de l'approvisionnement

N'ayant pas les moyens d'avoir un élevage propre la Laiterie de Mauritanie, cas étudié, s'est trouvée confrontée à un fort préjudice traditionnel contre la vente du lait, considérée comme une activité mesquine et génératrice de misère.

D'autre part, un certain nombre d'éleveurs qui, habituellement, fournissaient du lait aux revendeurs de lait cru de la ville, ont envisagé au départ la Laiterie comme un dangereux concurrent et accusait la Laiterie de vouloir casser les prix.

Enfin, d'autres éleveurs ayant des habitudes de nomadisme saisonnière fortement ancrées imposent de sévères contraintes ni de la collecte de lait à la Laiterie.

au niveau de la fluctuations saisonnières

La période de la lactation des dromadaires, d'environ 12 mois, est favorablement à un approvisionnement constant en lait, à condition que les mises-bas soient régulières d'une année à l'autre. Malheureusement ce n'est pas le cas, et à titre d'exemple l'hiver 1993-1994 a enregistré, suite à une année 1992 extrêmement sèche, une pénurie spectaculaire de lait faute de naissance en 1993.

Les habitudes des éleveurs attachés à certains parcours de pâturages en saison de pluies, préfèrent profiter de ceux-ci plutôt que vendre le lait. Ce qui fait que certains parmi eux arrêtent complètement la production de lait, préférant aller vers des régions éloignées.

au niveau de l'imposition du lait

Malgré les retombées favorables, l'Etat n'a accordé à la Laiterie de Mauritanie qu'un régime fiscal spécial, aux avantages assez limités.

Dans le cas de la Mauritanie, le tarif douanier favorise en fait le lait importé, taxé à 10%, alors que les emballages de la Laiterie de Mauritanie est taxé à 32%.

au niveau du développement des produits laitiers

Au vu des statistiques douaniers disponibles (1991-1994), il semblerait que le volume des importations des produits laitiers serait, en Mauritanie, de 17.554,9 tonnes (1993); ce qui correspond au montant de 2,1 milliards d'ouguiyas.

Sur le marché mauritanien, on note une volonté européenne d'exportation (subvention) qui fausse les prix de lait sur le marché national.

En outre, le lait reconstitué à partir de la poudre de lait importée est vraisemblablement à la portée de toutes les bourses en Mauritanie. Le litre coûte 27 UM sur le marché de détail et représente certainement le seul produit laitier importé, consommé par une part importante de la population.

Si l'on désire promouvoir le lait local, l'Etat devra soit mettre des obstacles à l'importation, soit prévoir un système d'incitation à la production nationale qui permettrait de diminuer le prix de vente du lait national et le valoriser sur le marché.

Plus particulièrement les pouvoirs publics devraient s'intéresser aux avantages du lait pasteurisé pour la santé publique, et entreprendre des actions d'éducation pour la santé, et le contrôle de la qualité du lait importé et du lait cru.

Précisions, toutefois, que le lait pasteurisé a gagné du terrain sur le lait UHT et s'est imposé avec force sur le marché, grâce à la politique consistant à reprendre le lait périmé, garantissant d'une part, au consommateur la fraîcheur du lait, et d'autre part, assurant au revendeur un bénéfice garanti, moins risqué que celui du lait UHT parfois avarié.

Du côté des éleveurs, l'activité de vente du lait commence à être perçue comme une réalité économique intéressante. Il est à prévoir que dans quelques années, il sera possible de constater des changements importants dans ce domaine, tant par le nombre d'exploitants que par les méthodes d'exploitation.

3.2.2.4 Transformation.

Nous avons pu voir au paragraphe 3.2.1.4 que, les produits nationaux d'origine animale ayant subi une transformation avant leur consommation se limitent, dans la situation actuelle de la Mauritanie, à la viande et au lait.

Pour le lait, la consommation se fait soit sous forme de lait cru soit sous forme de lait pasteurisé.

En fait, seul le lait pasteurisé mérite d'être étudié dans le cadre de cette consultation puisqu'il réponde aux critères d'industrie agro-alimentaire nationale.

A Nouakchott, on compte deux unités laitières. la Société Mauritanienne de l'Industrie Laitière et la Laiterie de Mauritanie.

- . La Société Mauritanienne de l'Industrie Laitière est une fabrique des produits laitiers de longue conservation des produits laitiers à partir de lait en poudre importé.

- . La laiterie de Mauritanie: C'est une petite entreprise privée créée en Avril 1989.

La laiterie de Mauritanie.

La capacité nominale de l'installation est de 600 litres par heure et sa capacité de conditionnement des paquets de 0,5 l ne dépasse pas 900 paquets par heure..

En 1994, l'unité emploie plus de 26 personnes et traite plus de 3.000 litres de lait de chamelle et de vache par jour.

Traitemet du lait:

La laiterie, conçue au départ seulement pour la pasteurisation du lait, est équipée d'un système simple mais très moderne, construit autour d'un pasteurisateur à plaque microtherme d'alfa Laval et d'une conditionneuse de marque NOVA. Tout l'équipement est en acier inoxydable, et satisfait aux normes les plus exigeantes.

Le lait est conditionné en paquets en carton imperméables variopak type « gable-tope ».

Les consommateurs signalent que pour obtenir une qualité optimale du lait de vache fermenté, il faut y mélanger entre un quart et un tiers de lait de chamelle. De nombreux ménages achètent, en effet, le lait pasteurisé pour préparer leur propre lait fermenté.

La laiterie s'est attaqué à deux aspects: l'hygiène et la maintenance.

.Hygiène: La Mauritanie n'a pas de normes propres adaptées aux circonstances de production concernant le traitement du lait. Le souci principal de la laiterie en matière d'hygiène, a toujours été de s'assurer que le lait ne contient pas de germes pathogènes, et que le taux de coliformes reste en dessous des normes.

Le contrôle de la qualité du lait pasteurisé se fait par le Centre National d'Elevage et de Recherche Vétérinaires (CNERV), organisme de l'Etat mauritanien.

Maintenance:

La majorité des problèmes de maintenance se concentrent sur la conditionneuse automatique Actuellement la maintenance est assurée avec compétence pour toute l'installation . Aussi au cours de l'année 1993 aucune journée de travail n'a été perdue pour des raisons techniques.

3.2.2.5 Echanges commerciaux.

Textes réglementaires et législatifs régissant les échanges commerciaux.

Nous avons vu au paragraphe 3.2.16 que les documents nécessaires à la tenue de la prochaine foire afro - arabe, prévue en mars 1997, aurait pu permettre de mieux cernés les aspects réglementaires et législatifs des échange commerciaux entre la Mauritanie et le reste du monde Malheureusement, cette documentation n'est pas, encore, disponibles.

Toutefois, le décret 24-86/PG du 05 mars 1986 fixant les attributions du Ministère du Commerce et des Transports et le décret 93-52 réglementant l'attribution de Carte Import-Export et les procédures d'importation et d'exportation du 13 avril 1993 définissent le cadre des échanges commerciaux de la Mauritanie avec ses partenaires commerciaux.

Evolution des volumes et des valeurs.

Importations :

En matière d'importation de produits d'élevage seul le lait et les produits laitiers méritent d'être mentionnés..

Ils représentent, en valeur, 2 Milliards d'UM soit 10.000 tonnes d'équivalent lait frais, valorisés au prix moyen de 200 UM/kg. Or comparés aux 360.500 tonnes de lait produits par le cheptel national et consommés par la population, ces 10.000 tonnes importées constituent une quantité négligeable.

L'analyse du tableau n°14 relatif aux importations en produits laitiers montre qu'en 1991, la valeur déclarée en UM est de l'ordre de 1,3 milliards et en 1992, elle a fait un bond de 62% , soit 2,1 milliards d'ouguiyas.

Le volume des importations semble s'être stabilisé autour des 2 milliards d'ouguiyas en 1992 et 1993, et vraisemblablement pour aussi l'année 1994, pour laquelle on ne dispose que des données des 6 premiers mois.

On trouvera aux tableaux n°15 et n°16 relatifs respectivement aux importations équivalents lait en Kg et variation des prix en UM par kg, des indications sur les quantités et les prix des types de produits laitiers consommés en Mauritanie (1991 à 1994).

Sur la base des importations équivalent lait en kg, pour l'année 1993, la consommation potentielle (comprise entre 57 et 169 litres), ne serait couverte par les importations qu'à raison de 45 kg équivalent de lait importé.

Tableau n°14 : Importations en produits laitiers

	1991	1992	1993	1994 (*)
Population	2.014.000	2.074.000	2.186.000	2.200.000
Valeur en UM	1.288.841.676	2.020.387.691	2.111.593.480	995.523.445
Poids en Kg	16.622.334	21.009.186	17.554.940	8.466.225

source : Ministère des finances - Douanes

(*) : Les 6 premiers mois de l'année

Tableau n°15: Importations équivalents lait en Kg

Type de produit	1991	1992	1993	1994 (*)
Lait liquide et lait poudre	48.540.382	56.865.269	53.645.636	34.993.437
Lait concentré	11.416.676	17.907.814	18.175.416	6.010.767
Beurre	15.378.655	17.356.382	16.388.550	4.235.571
TOTAL	81.003.636	97.502.910	90.755.116	47.178.316

source: Ministère des finances - Douanes

(*) : Les 6 premiers mois de l'année

Tableau n°16 : Variation des prix en UM par kg (valeur CAF déclarée) des principaux produits laitiers importés - Mauritanie.

Type de produit	1991	1992	1993	1994 (*)
Lait liquide (1)	100	105,4	164,6	153,6
Lait poudre (2)	100	135,8	122	109
Lait concentré (3)	100	120,2	149,6	184,3
Beurre (4)	100	115,3	134,3	102,9

Source: Ministère des finances - Douanes

Nomenclature douanière utilisée:

- (1) : 4011 : lait liquide
 (2) : 4025 101: Lait poudre
 (3) : 4229 : lait concentré
 (4) : 4039 : beurre

3.2.3 Filière céréales sèches

Le marché céréalier se caractérise aujourd’hui par:

- Un déficit structurel important dans toutes les filières d’où une forte dépendance vis-à-vis des aides et importations;
- Un déséquilibre entre la partie sud-ouest et Centre, productrices de céréales et le reste du pays quasi-désertique.
- Une forte propension à la consommation de blé et farine de blé.

3.2.3.1 Production.

Potentialité.

Les potentialités de l’agriculture pluviale sont étroitement conditionnées par la pluviométrie et varient d’une année à l’autre. La conjugaison des aptitudes des sols et d’une bonne pluviométrie peut permettre d’étendre les cultures pluviales (sorgho et mil) sur 220.000 ha, alors qu’en mauvaise année les potentialités peuvent tomber à 50.000 ha.. Elles sont concentrées dans le Sud Est du pays (Guidimakha) et dans la zone semi-aride, au nord de la vallée du Sénégal.

Les potentialités en cultures de décrue représentent environ 140.000 ha en année de bonne pluviométrie dont plus de 50% dans les zones inondables du Sénégal et du Gorgol, dans les bas-fonds aménageables par des digues et diguettes ainsi que derrière les barrages.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, sur un potentiel irrigable de 137.000 ha, environ 34.000 ha ont fait l’objet d’aménagements et en 1994, seulement 19.000 ha continuent d’être exploités dans des conditions très variables de rentabilité

La production de céréales sèches locales est dominée par la culture de sorgho qui, en 1993/1994, représentait, sur une surface agricole de 156.000 ha, 88% contre 80% en 1987/1988..

Production proprement dite.

Le niveau moyen de la production se situait, en moyenne, autour de 40.000 tonnes durant les années 70 et le début des années 80. A partir de la campagne 86/87, la production est passée à plus de 100.000 tonnes brutes. Le rythme de croissance de la production tend à s’accélérer. L’examen de la production céréalière des trois dernières campagnes agricoles montre une nette augmentation de la production qui résulte de l’accroissement des superficies et d’une bonne pluviométrie (notamment en 94/95), avec une production nette de 157.000 tonnes contre 126.000 tonnes en 93/94 et 80.000 tonnes en 92/93. La production céréalière est largement dominée par les céréales sèches avec une prédominance marquée pour le sorgho (Tableau n°17)

En dehors de la production locale, l’aide alimentaire et l’importation commerciale constituent les autres composantes de l’offre des céréales.

3.2.3.2 Consommation.

Evolution des besoins alimentaires et leur couverture.

Les données les plus récentes sur la consommation des ménages sont celles de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de 1990.

Les céréales occupent environ 24% des dépenses générales des ménages et 30% de leurs dépenses alimentaires. Elles représentent 54% dans l'apport calorique. Les bilans ex-post des dernières années font apparaître un niveau de consommation réelle de céréales entre 150 et 163 kg/an/hbt.

Dans la consommation totale des céréales, les céréales traditionnelles (mil, sorgho et maïs) représentent 26%, le riz 28%, le blé et la farine 45%.

L'analyse de la tendance de la consommation durant les six dernières révèle une diminution de la consommation des céréales traditionnelles au bénéfice du pain (farine de blé), ce qui s'explique par l'irrégularité de la production, et la politique gouvernementale privilégiant la production du riz. L'augmentation de la consommation du pain est surtout marquée dans les villes.

La consommation du riz est plus importante dans le milieu urbain et rural du fleuve.

La consommation du blé est limitée dans la zone du fleuve mais largement étendue dans les grandes villes.

C'est dans le milieu rural que les céréales traditionnelles sont les plus consommées.

La consommation de maïs reste faible et localisée, surtout dans certaines régions riveraines du fleuve, avec un fort taux d'autoconsommation.

La composante principale de la demande céréalière est constituée par les besoins en consommation humaine. Les emplois pour l'alimentation du bétail ou les semences sont d'un niveau marginal.

La quasi totalité de la consommation est achetée (86%), l'autoconsommation représente 12% et la consommation gratuite 2%.

L'analyse des bilans céréaliers ex-post des trois dernières années indique une couverture des besoins totaux du pays en céréales d'environ 35%. En 1994-1995 la production céréalière totale disponible avec 157.000 tonnes ne couvrait que 34% des besoins totaux .

Les emplois sont largement dominés par la consommation humaine (87% des ressources). Les stocks finaux représentent 13% des ressources. La consommation apparente par habitant ainsi dégagée est de 159 kg/an (inférieur à la norme officielle de 176 kg fixée en fonction des besoins nutritionnels). Le programme d'importation n'a pas suffi à combler les déficits.

Coûts

Les prix d'achat du paddy aux producteurs par le CSA sont passés de 12,5 UM à 22 UM le kg entre 1985 et 1991 pour atteindre un prix moyen de 26 UM en 1993 et 31 UM en 1995.

Les prix d'achat des céréales sèches aux producteurs sont passés de 14 UM à 23 UM durant la même période.

La production de paddy bénéficie d'une subvention indirecte, à travers l'exonération du gaz oil cédé aux exploitants rizicoles à 31,6 UM/1 contre un prix moyen de 55 UM/1.

Contraintes et conclusions.

Malgré les efforts importants réalisés en matière d'investissements publics et privés, les résultats en terme de production et d'intensification restent limités. Dans la vallée du fleuve Sénégal, sur un potentiel irrigable de 137.000 ha, environ 34.000 ha ont fait l'objet d'aménagements et en 1994, seulement 19.000 ha continuent d'être exploités dans des conditions très variables de rentabilité (baisse des rendements, aménagements précaires, faible taux d'intensification, crédit agricole peu performant, prix élevé des intrants, coûts de production élevés.)

La production de céréales sèches locales est dominée par la culture de sorgho qui, en 1993/1994, représentait sur une surface agricole de 156.000 ha, 88% contre 80% en 1987/1988. Cette évolution est due, en partie, aux efforts consentis ces dernières années en matière d'aménagement de barrages.

Cependant, cette production évolue dans un environnement peu favorable (même en année de bonne pluviométrie) caractérisé par :

- Au niveau technique: l'absence de semences sélectionnées, des itinéraires techniques peu élaborés et la non utilisation d'intrants (afin de minimiser les coûts de production).
- Au niveau du marché : L'absence de débouchés assurés à des prix rémunérateurs amène l'exploitant à viser l'autoconsommation et à pratiquer une culture de type walo;
- Au niveau des mesures d'accompagnement: l'absence de crédits (prise de risque importante de l'organisme bancaire dans les conditions actuelles de la filière). L'absence totale d'intervention de l'Etat sur le marché intérieur sauf en ce qui concerne la vente de l'aide alimentaire (partie commercialisée) par le CSA, en principe à l'adjudication et au prix de 23 UM magasin CSA, ainsi qu'une application, non conforme, aux principes de protection du marché depuis les mouvements monétaires d'octobre 92.
- Au niveau des coûts: des prix erratiques selon les saisons et les années (sécheresse ou non) et des difficultés d'écoulement sur certains sites excédentaires (R'Kiz, walo du Gorgol). L'enclavement et les difficultés de transport, l'absence de structures de stockage induisent des coûts prohibitifs.

Accessibilité aux populations.

Les besoins de consommation humaine s'accroissent; les importations sont en baisse et malgré une production nationale de céréales qui augmente, le déficit céréalier se creuse.

En effet, les commerçants adaptent le niveau de leurs importations à la demande du marché qui elle, est fonction du pouvoir d'achat.

L'indice des prix de l'alimentation est passé à 216% au 31 Décembre 1995 par rapport à un indice de 100 en Juillet 1995 selon ONS.

Pour les faibles revenus cet accroissement des prix constitue un éléments défavorables contre lequel les pouvoirs publics ont engagé depuis quelques années une stratégie de lutte contre la pauvreté.

Il est, donc, souhaitable de soutenir les groupes les plus vulnérables de la population par des distributions gratuites, par la vente de céréales à prix réduit (grâce à une politique de réduction des coûts de production, d'importation et de transaction) et par des mesures d'amélioration de leurs revenus.

Malgré une hausse des prix de 80% en cinq ans, le blé reste la céréale la moins chère sur l'ensemble des marchés. Entre 1989 et 1994, le prix du blé sur le marché est passé de 25 UM/kg à 45 UM/kg.

Conclusions.

En matière de **consommation** la stratégie consisterait à :

- La promotion de la consommation des produits nationaux en agissant sur le prix et la qualité
- l'amélioration du revenu des exploitants (augmentation du pouvoir d'achat) par des actions génératrices de revenus complémentaires.

3.2.3.3 Commercialisation

Le commerce des céréales en Mauritanie a été marquée par sa libéralisation entre 1989 et 1991, d'où la possibilité donnée au secteur privé d'importer les céréales. Un pool de trois gros commerçants: La SONIMEX, MAOA et AON se partagent le monopole des importations de riz depuis 1991. Ils tentent de s'implanter à la fois au niveau de la collecte et de la commercialisation du riz.

Le marché interne se caractérise par une forte rigidité liée à:

- l'état des infrastructures de communication
- la faiblesse des capacités de stockage
- la présence de commerçants opérant en conditions non concurrentielles.

Système de commercialisation existants.

Les prix ont été entièrement libéralisés par une ordonnance d'avril 1991, relative à la liberté des prix et de la concurrence dans le cadre du Programme de Redressement Economique et Financier (PREF).

L'Etat intervient, toutefois, dans la politique des prix à travers, les achats et les ventes opérés par des organismes publics, en particulier le CSA, d'une part, et les mesures de protection tarifaire, d'autre part.

Toutefois, les Pouvoirs Publics pour assurer un passage en douceur vers la libéralisation des marchés des céréales, ont tenu à faire jouer au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) le rôle de régulateur des prix et de sécurisation des revenus des petits producteurs rizicoles isolés en leur achetant leurs surplus agricole à hauteur de 6000 t.

Les céréales traditionnelles sont en grande partie autoconsommées.

Une grande partie (50-60%) de la production céréalière nationale est commercialisée; le circuit peut être schématisé de façon suivante: Producteur-collecteur-commerçant de la ville-consommateur.

En ce qui concerne le riz, la commercialisation est pour 30-35% dans les mains d'un pool de trois grands importateurs de riz et de céréales non traditionnelles, et une dizaine d'opérateurs moyens qui se concurrencent pour l'achat auprès des producteurs.

Evolution des quantités et des prix sur les marchés.

La production de paddy bénéficie d'une subvention indirecte, à travers l'exonération du gaz oil cédé aux exploitants rizicoles à 31,6 UM/l contre un prix moyen de 55 UM/l.

Le prix du riz, sur le marché, variait ,en mai 1994, entre 55 UM à Nouakchott où domine le riz importé et 80 UM à Tichitt, à l'intérieur du pays.

Le riz local est en moyenne vendu sur les marchés à un prix inférieur à celui du riz importé sauf dans la localité de Zouératt au nord du pays.

Les coûts de transport sont relativement élevés ce qui influe fortement sur le prix et les marges Ils sont d'environ 12 UM la tonne par km sur routes bitumées et 25 UM la tonne/km sur les routes non bitumées.

En ce qui concerne le commerce des aides publiques, le CSA cède les aides aux commerçants grossistes de Nouakchott, à des prix toujours inférieurs à ceux du marché mondial. Le blé et les autres céréales sèches sont ainsi cédées à un prix de 25 UM/Kg. Pour le riz, le prix de cession est de 42 UM/kg. Ces prix servent de référence pour la protection intérieure.

Contraintes et conclusions.

L'analyse d'une exploitation privée optimale (utilisation optimisée de tous les moyens de production), aboutit un coût de production du Paddy de 112.551 UM/ha, soit 22.000 UM/tonne (pour un rendement de 5 t/ha).

En incluant le coût de livraison (3.496 UM/t), on arrive à un coût de revient global d'environ 25.500 UM/tonne, alors que le prix moyen d'achat du paddy pratiqué par le CSA (en 1993) est de 26.000 UM/ tonne.

Par ailleurs, la comparaison du prix de revient du riz local (résidu Nouakchott) et celui du riz importé montre que ce dernier reste bien en déca du riz local. A cela, s'ajoute l'aspect qualité qui au niveau du riz mauritanien reste à améliorer.

Concernant la **commercialisation** la stratégie gagnerait à :

- la valorisation des sous-produits agricoles
- l'amélioration du cadre législatif et réglementaire favorisant aussi bien l'investissement que la commercialisation.

3.2.3.4 Transformation.

Quelques expériences de fabrication industrielle ou semi-industrielle de semoule, farine ou couscous montrent qu'il est possible de proposer aux consommateurs des produits aussi faciles à préparer que le riz.

Les débouchés de l'alimentation infantile et de l'alimentation animale sont également promoteurs.

Des programmes importants d'appui à la transformation des céréales sèches devraient donc être lancés, appuyés par une politique de protection du marché plus favorable à ces produits.

Les transformateurs:

Ils sont propriétaires de rizeries et décortiqueuses artisanales. Depuis la campagne 189/1994, sept unités industrielles ont été montées par des investisseurs privés, généralement importateurs de riz.

Unité	Emplacement	Capacité nominale
ERAM	Rosso	6T/h
SDPA (Ex M'Pouré) (1989)	Rosso	3T/h
SOMOA (Ex SONADER) (1989)	Kaédi	1,2T/h
SATRIM (ex CSA) (1989)	Rosso	0,6T/h
ERAM (1990)	Foum Gleita	4T/h
Rizerie du Fleuve (1994)	Rosso	2,4T/h
ADIS (Ex SONADER) (1994)	Boghé	1,2T/h

La transformation:

L'industrie de transformation concerne surtout les rizeries et les petits moulins.

Les rizeries:

Les rizeries sont réparties en grandes usines (6 dont la capacité varie de 1,2 à 6 t/h), en petites rizeries industrielles (5 avec une capacité de 300 à 600 kg/h) et 57 décortiqueuses artisanales. Toutes situées dans la vallée du Fleuve Sénégal, elles ne transforment que la production locale et travaillent toutes en dessous de leur capacité théorique, l'activité étant concentrée sur 4-5 mois de l'année, ce qui influence négativement le prix de revient du riz local. Il existe néanmoins une très forte concurrence entre les transformateurs.

Le prix du service et la qualité du produit varient en fonction de la dimension de l'équipement (2,75 UM/kg) pour les décortiqueuses artisanales contre 3 UM/kg pour les petites usines et 4 UM/kg pour les grandes usines).

Aucune réglementation n'existe pour l'implantation des rizeries ce qui favorise une concurrence sauvage en raison de la surcapacité de transformation par rapport à la production nationale qui est passée de 70.000 tonnes brutes en 1989 à 50.000 tonnes brutes en 94/95.

Les petits et moyens opérateurs semblent se satisfaire de la situation actuelle alors que les gros transformateurs et commerçants réclament une réglementation plus restrictive.

Les grandes usines travaillent surtout pour les trois grands commerçants de riz. Il n'y a pas de crédit spéciaux destinés à l'implantation de rizeries. Elles sont financées sur le marché bancaire habituel au taux de 17%.

Les moulins:

Les estimations conduisent à environ 500 petits moulins (80-150 kg/h) qui transforment environ 42.000 T/an toutes céréales confondues (ce qui représente en 1994, la moitié de la farine consommée dans le pays).

Les petits moulins transforment aussi bien les céréales traditionnelles que les céréales importées (le blé). Il s'agit d'une activité qui paraît largement rentable (marge bénéficiaire de 7 UM/kg).

Des ateliers de maintenance et de réparation des petits moulins se sont développés à Nouakchott et ont acquis une certaine expérience dans le domaine.

La quasi-totalité des moulins a été importé du Sénégal et non des pays d'origine où ils ont été fabriqué (Danemark pour le moulin et Allemagne pour les moteurs diesels; les moulins électriques sont de marque française).

L'activité semble être largement rentable mais menacée par le déclin progressif de l'alimentation traditionnelle.

Des négociations pour la création d'une entreprise de grands moulins sont en cours.

Autres industries:

Le nombre de boulangeries a doublé depuis 1989 parallèlement avec l'augmentation de la consommation du pain.

Parmi les autres industries de transformation, on cite une petite unité de fabrication de pâtes alimentaires et de couscous, il s'agit de FAMO. Elle utilise exclusivement du blé dur importé de France et produit environ 4800 t/an de couscous (dont 6% sont exportés) et 9600t/an de pâtes. Elle dispose d'un magasin central qui assure la distribution aux grossistes et semi-grossistes.

En ce qui concerne la qualité des produits, des analyses technologiques sont réalisées au laboratoire de l'usine et tous les 3 mois des analyses microbiologiques sont effectués en France.

Depuis quelques années on assiste à Nouakchott à un commerce de vente de couscous de mil fabriqué traditionnellement et vendu le soir par les femmes au bord des routes.

3.2.3.5 Stockage et conservation.

Pour maintenir les prix à un niveau raisonnable les pouvoirs publics accordent une attention particulière au suivi de la situation des stocks des produits alimentaires pour décourager les spéculateurs. L'offre reste toujours dans des proportions compatibles avec une stabilisation de la demande et donc une stabilisation des prix.

Pour cela, les pouvoirs publics ont mis en place une infrastructure de stockage sur tout l'étendu du territoire national. Se référer à l'**annexe n°2** « Inventaire des infrastructures de stockage du Commissariat de la sécurité Alimentaire » (CSA)

3.2.3.6 Echanges commerciaux (Import -Export).

Textes réglementaires régissant les échanges commerciaux.

Se référer à ce qui a été dit au paragraphe 3.2.1.6. précédent.

Evolution des volumes et des valeurs.

Les échanges concernent plutôt les céréales d'importation, (exclusivement riz et farine de blé) concurrentiels, sur le plan économique et toujours disponibles. Ces opérations sont le fait de réseaux des commerçants très puissants et ont un caractère essentiellement informel. Elles se font au niveau des villages frontaliers de manière non contrôlée.

Les importations concernent essentiellement le blé (et farine de blé) et le riz qui sont importés par la SONIMEX (16%) et surtout par les importateurs privés (55%) et l'aide publique représente 29% des importations.

L'importation de céréales est assujettie à un contingentement tarifaire qui permet à l'Etat de contrôler l'importation et de prélever une rente qui peut s'assimiler à un droit de douanes. Le riz et le blé font l'objet d'une protection tarifaire sur la valeur mercuriale qui est respectivement de 45% pour le riz et 26% pour le blé.

Les échanges régionaux de céréales traditionnelles, quant à eux ont toujours été le fait du commerce privé.

La pression fiscale sur le mil/maïs/sorgho à l'importation est de 14% pour les pays non membres de la CEAO et de 4% pour les produits en provenance de la CEAO.

Le règlement des importations est assuré en devises et les prix de vente en gros et au détail sont totalement libres.

En décembre 1994, l'Etat a introduit, un système basé sur le règlement des importations en billets de banque libellés en monnaie étrangère et sans obligation de détenir une autorisation d'importation. Ce système devrait permettre la chute du monopole de fait existant dans l'importation et le commerce intérieur.

La gestion de l'aide alimentaire qui concerne surtout le blé est du ressort du CSA qui procède à la vente à des prix très bas d'une partie de l'aide internationale, aux grossistes de Nouakchott ce qui contribue à la dépression des prix des céréales sur le marché, mais surtout alimente un flux important de blé vers le Mali : entre 1990 et 1994, la Mauritanie a exporté environ 160.000 T de blé qu'elle ne produit pas.

Cette vente sert à alimenter les fonds de contre partie destinés à financer des micro-projets de développement. L'autre partie de l'aide est distribuée gratuitement aux populations nécessiteuses.

Principaux partenaires et importance relative des volumes échangés.

La Mauritanie devient rapidement un couloir de réexportation vers les pays voisins, notamment le Mali et surtout en période de soudure.

Les réexportations de céréales vers le Mali ont été évaluées en 1990-1991 à 30.000/40.000 tonnes (Source: Etude sur la Commercialisation des céréales importés - AGRO-PROGRESS - 1991).

Le produit de ces exportations n'est pas entièrement rapatrié; la partie rapatriée l'est sous forme de devises ou de marchandises achetées au Mali: petits ruminants, épices, fruits et légumes, or, argent, véhicules d'occasion.

Les importations de céréales maliennes sont le fait de commerçants Maliens (axes Nioro-Nouakchott, Nioro-Aïoun-Nouakchott et Kayes-Sélibaby-Aleg et Nioro-Nouadhibou), d'une part et de commerçants Mauritaniens qui s'approvisionnent sur les marchés hebdomadaires le long de la frontière entre les deux pays, d'autre part.

Ces importations concernent le mil et le sorgho (25.000 à 50.000 tonnes en bonne année). En 1994/95, le Mali a exporté officiellement 66.000 tonnes de céréales probablement à destination de la Mauritanie ou du Sénégal.

Le tableau n° 19 Bilan céréalier ex-post 1994/95 des pays du CILSS donne une idée de l'ensemble de la situation.

Ces opérations sont rendues difficiles par le haut niveau des prix de transport et les taxes « sauvages ».

Ces échanges qui se sont accrus au cours des années 1985 s'expliquent par des raisons liées:

- à une plus grande disponibilité de l'offre malienne, grâce à l'accroissement de la production et aux performances du marché;
- aux disparités de prix résultant de mesures de politique économique, en particulier les mesures de protection de la production nationale du riz au Mali;
- à la dévaluation de l'ouguiya;
- à la fermeture de la frontière Sénégal/Mauritanie qui a détourné vers le Mali, les anciens courants d'échanges,
- les problèmes intérieurs en Mauritanie (crise politique et financière) et leurs conséquences sur la baisse de la production agricole.

Contraintes et conclusions.

D'autre part, dans les perspectives d'intégration sous-régionale, les débats instaurés sur les politiques extérieures dans un espace céréalier plurinational se sont appesantis sur

- les échanges régionaux de céréales traditionnelles, qui ont toujours été le fait du commerce privé.
- les problèmes permettant d'infléchir les tendances défavorables actuelles en matière d'intégration.

Dans ce contexte, le débat ouvert par le Colloque du Mindelo sur l'espace régional protégé a posé le problème d'une modification des relations intra-africaines et de coordination des politiques céréalières à l'égard du reste du monde.

Pour ce faire, dans le cadre des projets de politique commune, deux orientations méritent d'être suivies: inventorier des actions communes ponctuelles, d'une part, et, tout en maintenant la possibilité d'autonomie des politiques nationales, établir une contrainte de non nuisance pour les autres pays de l'espace plurinational, d'autre part.

A cet effet ,on trouvera à **l'annexe 2** une première liste d'interventions possibles.

En outre, un train de mesures et d'actions susceptibles de favoriser la création d'un marché régional des céréales avait été retenu par la Conférence des Ministres de l'Afrique de l'Ouest et du Centre en 1992.

Ces mesures et actions sont reprises à **l'annexe 3** et seraient susceptibles de contribuer à la

3.2.4 La Filière des Pêches (éléments d'appréciation)

Il ne s'agit pas de faire l'étude de la filière pêche comme nous l'avons précisé dans le résumé en début du document; mais de donner quelques éléments d'appréciation sur l'importance de la filière.

La filière ou plus exactement le secteur des pêches en Mauritanie constitue un élément clé de l'économie mauritanienne compte tenu de l'importance de son impact sur la balance des paiements et les recettes budgétaires.

Le secteur des pêches est considéré comme secteur stratégique par le Gouvernement mauritanien, non seulement, pour son poids dans les recettes fiscales (25%), les apports en devises (50%) et la contribution au PIB (10%), mais aussi pour sa contribution dynamique au développement du pays en termes d'emplois et de revenus.

Par ailleurs, au cours des dix dernières années, le secteur des pêches a contribué en moyenne à 50% des recettes d'exportation et à un taux de 10% à 15% des recettes budgétaires du pays.

Compte tenu des contre-performances du secteur au cours des dernières années, le Gouvernement mauritanien a entrepris, avec le soutien actif de ses partenaires au développement, la conception et l'adoption d'un programme de réforme du secteur. Ce processus a abouti à l'adoption, en septembre 1994, d'une Lettre de Politique du Secteur de la Pêche.

Cette Lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches, concerne l'ensemble des domaines qui touchent au secteur, notamment : la recherche halieutique, la surveillance maritime, la gestion de la ressource, le financement du secteur, la fiscalité, la formation maritime, la commercialisation, les infrastructures, le cadre institutionnel et incitatif, l'environnement, etc...

3.2.4.1. Contexte général :

Les exportations du secteur de la pêche représentent en moyenne 55% des recettes en devises de la Mauritanie , dont 75% proviennent des exportations de céphalopodes.

Ces dernières années, le secteur a connu des crises répétées qui ont concerné: le niveau des prix à l'exportation des céphalopodes, le niveau de la production des céphalopodes, la question du renouvellement de la flottille et la rentabilité des opérateurs.

En partie ces différentes crises ont été précipitées par des causes exogènes à la Mauritanie : crise de l'armement est-européen pour les pélagiques, surproduction des céphalopodes au niveau mondial et la chute consécutive des prix etc... Il reste, toutefois, des causes de ces crises qui sont endogènes à la Mauritanie, notamment: la limitation des moyens affectés à la recherche et à la surveillance maritime, l'aménagement de la ressource céphalopode, l'état de la flottille, les difficultés liées à l'avitaillement et l'approvisionnement des navires, une fiscalité non adaptée aux impératifs de protection de la ressource et la rentabilité des opérateurs et des politiques commerciales inadaptées.

3.2.4.2. Potentialités:

La Mauritanie dispose d'importantes ressources halieutiques. Les conditions hydrologiques dont bénéficient la vaste plate-forme continentale, font que les côtes mauritaniennes, longues de 800 km, sont parmi les plus poissonneuses du monde. Le niveau annuel de capture permissible est estimé par les services compétents du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, en collaboration avec la FAO et l'ORSTOM pour 1990 à plus de 660.000 tonnes métriques par an. Ces importantes potentialités se répartissent comme suit :

- 143.000 tonnes de démersaux;
- 71.000 tonnes de ressources du talus continental;
- 426.000 tonnes de ressources pélagiques côtières;
- 20.000 à 26.000 tonnes de ressources thonières.

Il s'agit des quantités qui peuvent être prélevées annuellement tout en conservant aux ressources leur capacité de se reproduire et de produire les mêmes quantités sans risque de déséquilibre. Il faut, cependant, préciser que ce potentiel ne concerne que les ressources de poissons, de mollusques et de crustacés dont l'exploitation présente un intérêt économique à l'heure actuelle.

3.2.4.3. Cadre Institutionnel : Politiques économiques et institutionnelles :

La politique économique du Gouvernement actuellement en vigueur, a été définie dans le cadre du « Programme d'Investissement Public 1994-1996: Stratégies et Perspectives ».

Politique Economique (DCPE) 1996-1998 visent : une croissance soutenue de 4,8% par an en moyenne; maintenir l'inflation à 3% par; réduire le déficit extérieur courant (transferts officiels non compris) à 4,3%, en 1998; parvenir à une réserve en devises à la BCM équivalent à 4,6 mois d'importation , en 1998.

La Mauritanie, en concertation avec ses partenaires au développement, a adopté, en septembre 1994, une Lettre de Politique de Développement du Secteur des Pêches qui constitue une stratégie cohérente de réforme du secteur et qui vise les objectifs suivants :

- une recherche halieutique performante qui réponde aux besoins d'une gestion rationnelle de la ressource et de la préservation et pérennité de celle-ci;
- une surveillance maritime et des services des douanes efficaces garantissant le respect de la législation en vigueur de protection de la ressource et la lutte contre la fraude;
- une gestion des devises rationnelle permettant d'éliminer la sur-facturation des intrants importés tout en assurant la disponibilité des devises nécessaires pour effectuer les importations nécessaires;
- une fiscalité qui permette de contrôler l'accès à la ressource tout en garantissant sa pérennité et en favorisant la rentabilité des opérateurs performants;

- une relance des investissements productifs dans le secteur, tant au niveau de la pêche industrielle qu'au niveau de la pêche artisanale, la diversification des activités de production, le désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation;
- des outils de commercialisation plus performants, permettant d'assurer des revenus accrus en provenance des marchés traditionnels et la diversification vers des créneaux porteurs et dans des nouveaux marchés à acquérir.

3.2.4.4. Productions :

Analyse synthétique de l'évolution de la production :

Le pays est gros producteur et exportateur de produits halieutiques : La production annuelle moyenne du secteur de la pêche au cours de la période 1986-1996 a atteint 482.702 tonnes dont 15.000 Tonnes de la Pêche artisanale et 466.896 Tonnes pour la Pêche Industrielle.

Pour l'année 1986, la production halieutique a atteint un record de 591.200 tonnes dont 575.200 tonnes de Pêche industrielle et 15.328 tonnes de pêche artisanale.

Les ressources sont largement exploitées, sauf pour les petites espèces pélagiques qui sont difficiles à commercialiser bien que bien prisées par les consommateurs des autres pays du CILSS. Le secteur fournit d'importantes sommes en devises pour couvrir les besoins en produits importés.

Appréciation des coûts de production :

Les coûts de production sont très variables en fonction du type d'exploitation et de la zone de production et des moyens de pêche (techniques de pêche). C'est ainsi que dans le système des pêches industrielles, on distingue les coûts de production différents selon que la transformation est à bord ou à terre, en fonction de la nature et des particularités des produits.

Les coûts de production pour la pêche artisanale varient eux aussi en fonction du type de pêche de la zone de pêche et des techniques de pêche. Les données précises seraient disponibles au CNROP de Nouadhibou et à la Cellule Economique d'Appui au Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CEAMPEM).

3.2.4.5. Consommation :

Malgré l'importance des ressources en pêche, la consommation locale de poissons est faible avec un volume de 17.000 tonnes, soit 8 kg par tête et par an. Elle est principalement le fait des agglomérations des grands centres urbains (Nouakchott, Nouadhibou, etc..), des collectivités Imraguen situées dans les villages imraguen de Nouakchott à Nouadhibou (Blawakh, Iemcid, m'hajratt, Memghar, R'Gueibet-Thila, teichett, Iwick, Ten-alloul) ,et , les populations des villes et villages de la vallée et du Guidimakha.

Principale source en devises du pays, les produits de la pêche sont essentiellement destinés à l'exportation. Les valeurs des exportations ont atteint un chiffre record en 1995 soit 33.950.371.800 Ouguiyas malgré le niveau modeste des quantités exportées en raison de l'importance du prix moyen qui était de 118.435 Ouguiyas la tonne.

La Mauritanie et le Sénégal sont les rares pays de l'Afrique de l'Ouest où la consommation apparente dépasse 10 kg par habitant (1993). Elle se situe dans la région à une moyenne de 9,8 kg par habitant et par an.

En Mauritanie, la consommation **apparente** a augmenté depuis une dizaine d'années avec des changements d'habitudes alimentaires importants provoqués par la sécheresse et le développement rapide de l'urbanisation. Elle ainsi passée de moins de 10 kg à la fin des années 80 à plus de 15 kg depuis le début des années 90.

Pour tenir compte des spécificités de chacune des pêches industrielles et artisanales, un exposé sur chacun des systèmes de production s'impose.

Pêche industrielle :

Ce type d'exploitation qui constitue l'ossature de l'activité de la pêche en Mauritanie, a connu une décroissance de la production de 1986 à 1990 pour connaître de nouvelles fluctuations et descendre à son niveau le plus en 1994.

Les captures moyennes sur la périodes 1986-1994 sont de 466.886 tonnes par an dont :

- 387.567 tonnes de pélagiques soit 83,01%;
- 42.853 tonnes de démersaux congés à bord soit 9,18%;
- 23.384 tonnes de thon et merlus soit 5,00%;
- 3.844 tonnes de crevettes et langoustes soit 0,80%;
- 9.218 tonnes de démersaux débarqués frais soit 2,01%.

Pêche artisanale :

La production moyenne, au cours de la période 1986-1994, a été de 15.836 tonnes dont :

- 7.657 tonnes de pêche artisanale moderne soit 48,35%;
- 8.179 tonnes de pêche artisanale traditionnelle soit 2,01%.

On note, donc, un accroissement de la production de la pêche artisanale moderne (pirogues, canot et vedettes en polyester et/ou en aluminium et motorisés) par rapport à la pêche artisanale traditionnelle (lanches non motorisées, pirogues de type sénégalais motorisées).

La motorisation touche actuellement environ 90% des effectifs du parc des embarcations artisanales (1.500) reparties le long du littoral. Les grandes puissances (plus de 25 CV) sont concentrées principalement dans la zone nord (Nouadhibou) tandis que les embarcations les moins puissantes se rencontrent dans la partie centre et sud (de Nouakchott à N'Diago).

La population des pêcheurs artisanaux est estimée à 7.300 pêcheurs.

Accessibilité physique et économique des populations :

L'accessibilité des produits de pêche aux consommateurs est très variable et est fonction du lieu (éloignement par rapport aux zones de production, de commercialisation), des périodes, des coûts et des possibilités de commercialisation sur les marchés extérieurs. C'est ainsi que dans la zone littorale, dans les grands centres, le poisson est accessible en particulier les espèces qui sont difficiles à écouler sur le marché extérieur (sardinelles, chincharde, maquereau, mulets, courbines, divers démersaux,...etc).

Le consommateur mauritanien est principalement intéressé par les espèces de démersaux dites « nobles » comme le Thiof, les mérious et autres serranidés, les dorades, et autres sparidés pour la préparation du riz au poisson. Les quantités traitées en salé-séché, séché, fermenté-séché ou « Guedj » sont relativement importantes en particulier dans le village Imraguen. Ces produits transformés artisanalement atteignaient des quantités qui dépassent les 2.300 tonnes. La consommation de ces produits transformés est concentrée principalement dans les grands centres de Nouakchott et Nouadhibou et dans les villages situés dans la vallée du fleuve où elles sont utilisées de plus en plus et de préférence par rapport aux produits des eaux douces du fleuve et des grandes retenues (Foum-Gleïta).

3.2.4.6. Transformation :

La commission Européenne soutient ce programme par le biais de l'instrument STABEX dont bénéficie la Mauritanie pour les pertes en recettes à l'exportation des céphalopodes. A ce titre les transferts suivants ont été décidés en faveur de la Mauritanie :

1990-9.568 M Ecus;
 1991- 4.085 M Ecus;
 1992- 0.850 M Ecus;
 1994- 1.014 M Ecus.

Des cadres d'Obligations mutuelles (COMs) ont été signés et mis en oeuvre concernant les transferts STABEX relatifs aux années 1990 et 1991. Les fonds en devises de ces deux transferts ont servi d'une part à financer les importations du secteur, générant ainsi des fonds de contrepartie qui sont utilisés à appuyer le renforcement de la recherche, de la surveillance de la douane pêche et le financement du secteur privé, et d'autre part à financer des études sur la réforme du secteur.

3.2.4.7. Echanges commerciaux :

La Côte d'Ivoire importait en 1994, 165.000 tonnes dont les principaux fournisseurs sont la Mauritanie, les pays de l'ex-URSS et les Pays-Bas. Ces importations sont officiellement constituées de petits pélagiques congelés (chincharde, sardinelles). La Mauritanie exportait également des sardinelles vers le Nigeria.

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1 Stratégies et options d'amélioration des filières agro-alimentaires.

La Mauritanie vit deux contraintes majeures . D'une part, les ressources du pays ne suffisent pas à subvenir à l'autosuffisance alimentaire et, d'autre part, les capacités d'exportation, source de devises, sont limitées (pêche, fer et élevage) pour permettre de se procurer les denrées nécessaires.

Nous avons pu constater au paragraphe 3.2.3.2 relatif à la consommation que la production céréalière nationale actuelle ne couvre que 34% des besoins nationaux. Or, à l'horizon 2010, la population mauritanienne sera 3,5 millions et sa demande céréalière sera double de celle d'aujourd'hui.

Le défi des prochaines années, pour la Mauritanie sera de mettre en place les mesures nécessaires pour accroître le niveau de vie des populations (lutte contre la pauvreté) et de s'appuyer sur le secteur privé pour qu'il contribue au développement économique et social du pays.

Les autres contraintes auxquelles le développement des filières agro-alimentaires doit faire face sont, entre autre :

- La sécheresse qui a diminuer le potentiel agricole et pastoral: exploitation des sols marginaux, surexploitation des parcours, notamment, les alentours des points d'eau, pôles d'attraction des troupeaux,
- La surexploitation des formations ligneuses pour le bois de chauffage,
- Les productions animales (lait) et végétales dépendantes des aléas climatiques ne parviennent pas à couvrir les populations des populations malgré l'implication du secteur privé et la maîtrise totale de l'eau dans les aménagements hydroagricoles,
- La fin du nomadisme et l'exode rural massif liés à la diminution des ressources végétales et pastorales , drainent les populations vers les centres urbains dans l'espoir d'un emploi et accentuent le chômage.

4.1.1 Perspectives et programmes de promotion de la production.

Selon une récente étude de la F.A.O sur le développement de l'agriculture mondiale, la demande de la Mauritanie en céréale serait, en 2010, de 750 000 tonnes dont une part croissante sera affectée à l'alimentation du bétail (10 à 12%) et englobalement, l'autosuffisance alimentaire n'aura pas beaucoup évoluée (40%).

En outre, l'étude précise qu'en 2010, la demande de lait passera à 550 000 tonnes et le sucre à 100. 000 tonnes

Pour la même période les prévisions de la production des produits essentiels seraient : pour le riz de 25-30 000 tonnes à 150 000 tonnes, le sorgho de 70 000 tonnes à 165 000 tonnes, mil et maïs de 8 000 à 24 000 tonnes, et le lait de 255. 000 tonnes à 473.000 tonnes.

Malgré la progrès prévue de la production nationale, les besoins d'importation des produits de base, en 2010, seraient : pour les céréales 458 000 tonnes (dont 48 000 tonnes pour les besoins semenciers et les pertes après récolte) et le lait 80 000 tonnes.

L'évolution du niveau d'autosuffisance dépendra, en grande partie de :

- la capacité des agriculteurs à pratiquer une agriculture irriguée intensive et le rythme d'extension des aménagements hydroagricoles.
- l'augmentation de la production du riz dans la vallée du fleuve Sénégal, tout en diversifiant la production alimentaire sur le plan cultural et géographique, et en veillant à déconcentrer les actions de développement de la région du fleuve pour les autres régions du pays,
- la production fourragère pour développer le secteur de l'élevage soumis aux aléas climatiques et à la pénurie des pâturages. En outre, une meilleure intégration agriculture - élevage serait un moyen qui permettrait de mettre en synergie les deux secteurs,
- l'augmentation des diverses spéculations: pour le riz réhabiliter et utiliser au mieux les périmètres irrigués existants; pour la production du sorgho augmenter les rendements (50%); pour le lait l'accent est à mettre sur l'augmentation de la production bovine et cameline par une meilleure alimentation;
- des moyens que l'Etat mettra pour réaliser les infrastructures, appuyer la recherche et les services de vulgarisation.

Précisons que la Mauritanie avec ses partenaires pour la promotion du développement, prépare une série de programmes tels le Programme de Gestion des Ressources Naturelles des Zones Pluviales, le Projet de développement du Lac Aleg, le Schéma de Développement agricole de la Région du Tagant, le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture en Mauritanie (PDIAM). Ce dernier projet vise à réhabiliter et consolider 35.000 ha ainsi qu'à aménager 25.000 ha nouveaux.

4.1.2. Mesures, actions et projets.

Les **annexes n°2 et n°3** ainsi que le Plan d'actions des principales recommandations donnent les mesures, actions et projets préconisés dans le cadre de la présente étude.

4.2 Plan d'actions des principales recommandations.

Nous avons voulu concrétiser les principales recommandations par une liste de projets qui ont été pris dans la documentation existante, notamment, dans l'étude sur « Développement de l'élevage: définition d'une politique de développement de l'élevage - FAO 1993 ». Pour les autres mesures voir **annexes n°2 et n°3**.

Plan d'actions.

Actions - Mesures-Projets.	Etat d'exécution	Echéancier de réalisation
1. Gestion des ressources naturelles et préservation de l'environnement.		
1.1 Inventaire et suivi par télédétection des ressources sylvopastorales dans le sud de la Mauritanie.	Quelques actions en cours	court et moyen termes.
1.2 Développement des ressources pastorales dans la zone de Koumba N'Daw (Guidimakha).	Quelques actions en cours	court et moyen termes.
1.3 Projet-pilote de développement sylvo-pastoral dans la région de Haddah (Gorgol).	Recherche de financement	court et moyen termes.
1.4 Aménagement agro-sylvo-pastoral dans la vallée basse du Gorgol (Kaédi).	Recherche de financement	Court et moyen termes.
1.5 Reconstitution des bourgottières dans le département de Keur-Massène (Sud Trarza).	Recherche de financement	Court et moyen termes.
1.6 Aménagement syvo-pastoral autour du puits pastoral de Fouques près d'Aïoun (Hodh El Gharbi)	Recherche de financement	Court et moyen termes.
1.7 Aménagement sylvo-pastoral dans le Hodh El Charghi I	Recherche de financement	Court et moyen termes.
1.8 Aménagement syvo-pastoral dans le Hodh El Charghi II	Recherche de financement	Court et moyen termes.

Plan d'actions (suite)

Actions - Mesures-Projets.	Etat d'exécution	Echéancier de réalisation
<p>2. Production - filière élevage.</p> <p>2.1. Recensement du cheptel et autres ressources naturelles et enquête zootechnique.</p> <p>2.2. Etablissement de (s) stations de recherche (s) et des troupeaux élites; Recherche appliquées lait-viande en station et en milieu réel.</p> <p>2.3. Amélioration de la productivité des camélins, caprins et ovins en zone aride.</p> <p>2.4. Intégration de l'élevage à l'agriculture par le biais des étables premières</p> <p>2.5. Embouche semi-industrielle et embouche de case des petits ruminants dans la zone à dominance agricole.</p> <p>2.6. Aménagement des parcours des camelins autour de Nouakchott</p> <p>2.7. Projet pilote de production semi-industrielle de fromage de chameau</p> <p>2.8. Amélioration de la production laitière de la chameau périurbaine à Nouakchott</p> <p>2.9. Amélioration des techniques de production et de vulgarisation/Formation des éleveurs en production avicole intensive.</p> <p>2.10. Développement de l'aviculture villageoise et amélioration de la souche locale de poule.</p>	<p>Recherche de financement</p>	<p>Court et moyen terme.</p> <p>Moyen et long terme.</p> <p>Moyen et long terme.</p> <p>Moyen et long terme</p> <p>Moyen et long terme</p> <p>Court et moyen terme</p> <p>Moyen et long terme</p> <p>Court et moyen terme</p>

Plan d'actions (suite)

Actions - Mesures-Projets.	Etat d'exécution	Echéancier de réalisation
<p>3. Commercialisation</p> <p>3.1. Etude sur les coûts des facteurs de production et du prix de revient de la viande.</p> <p>3.2. Projet: récolte, transformation et conditionnement des produits d'origine animale (cuirs et peaux, fabrication de fromage, beurre, liquide, séchage...).</p> <p>3.3. Etude sur la mise en place d'une structure chargée de collecter l'épargne monétaire des éleveurs.</p> <p>3.4. Etude sur la création de marché de collecte</p> <p>3.5. Etude sur la construction de marchés à bétail</p> <p>3.6. Etude sur le devenir de l'abattoir de Kaédi.</p> <p>3.7. Etude de définition d'une législation pour l'exportation du bétail.</p> <p>3.8. Etude des pistes à bétail et des pistes de sortie</p>	<p>Recherche de financement</p>	<p>Court et moyen termes</p> <p>Moyen et long termes</p> <p>Court et moyen termes</p> <p>Court et moyen termes</p> <p>Moyen et long termes</p> <p>Court et moyen termes</p> <p>Court et moyen termes</p> <p>Moyen et long termes</p>

BIBLIOGRAPHIE

Filières viande et lait.

1. Développement de l'élevage: définition d'une politique de développement de l'élevage - FAO 1993
2. Développement de l'élevage en Mauritanie - note et réflexions sur l'élevage bovins (*Bos indicus*: zébu Maure) et camelin (camelins dromadaires).
3. Elevage en Mauritanie. Quelles perspectives. C. MULATO Projet Trarza - 1994.
4. Notes sur la consommation de produits laitiers en Mauritanie C. MULATO - Projet Trarza 1995.
5. Analyse des données d'imposition de produits laitiers en Mauritanie C. MULATO - Projet Trarza 1994.
6. Production laitière en Mauritanie : C. MULATO - Projet Trarza 1994.
7. La pasteurisation du lait de chameau N. ABEIDERRAHMANE 1994.

Filières céréales .

1. PDIAIM - Contexte économique - Juillet 1995 - MDRE
2. Etude: Analyse de l'impact de la dévaluation du FCFA sur la mise en oeuvre d'un marché céréalier régional CMA/AOC. 1994.
3. Coopération régionale et politiques céréalier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Propositions d'orientations pour la Coopération Française Note de Synthèse - Janvier 1993.
4. Etude: Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays d'Afrique de l'Ouest, du Cameroun et du Tchad - Nov. 1988
5. Etude de la Commercialisation des céréales importées en RIM - DG AGROPROGRESS INTERNATIONAL - Septembre 1991.
6. Echanges céréaliers et politiques agricoles dans la sous-espace ouest. Quelle dynamique Régionale - Rapport de synthèse - Club du Sahel 1991.

7. Etudes préparatoires à la construction d'un marché céréalier Régional CMA/AOC - Rapport pays Mauritanie- Juin 1995.
8. Approvisionnement céréalier du sous-espace ouest- Evolutions récentes (1980 - 1990) et Approche prospective (200-2010) - Réseau de recherche et de Communication pour la maîtrise de la sécurité alimentaire - janvier 1993.
9. Lettre de politique du Commissariat à la Sécurité Alimentaire - Mai 1996.
10. Annuaire statistique de Mauritanie - Année 1993 - ONS Nouakchott - Novembre 1995.
11. Etude de la filière céréalière - Notre Diagnostic - CILSS - Septembre 1988.
12. Organisation d'un marché régional des céréales: mesures techniques et générales susceptibles d'être mises en oeuvre de la période biennal 1991-1993 - CILSS.
13. Compte rendu du Comité de pilotage sur les espaces régionaux - Paris 18-19-20 - Novembre 1991- CILSS - Clubs du SAHEL - Janvier 1992.

TABLEAUX DES FILIERES

Tableau n°5 Situation des principales filières agro-alimentaires en Mauritanie - 1992.

	Viande	Lait	Cornes et onglets	Laine	Céréales : riz, mil, sorgho, maïs	Pêche	Dattes
Potentiel de développement	(1)	(1)			(7)	(8)	
Production : 1. Totale (Tonnes) 2. Part export (T)	67.350 17.110	360.000 -	-	-	80.000 -	660.000 (8)	23.393
Consommation : 1. Totale (Tonnes) 2. Part import (T)	50.230 -	(2) 21.009 (3)	-	-	274.000 (5) 194.000 (6)		23.000 ?
Bilan : 1. Déficitaire. 2. Excédentaire. 3. Couverture besoin (%)	Non 25%	Oui Non	-	-	Oui Non		Non Oui 100%
Commerce : 1. Interne (T) 2. Sousrégional(T)	50.290 17.110	-	-	-	50 à 60% product. 25 - 30.000		50 à 60% product
Importance dans économie nationale (% du PIB).	19,83 (4)	-	-	-	2,93		
Rôle de la femme	(5)	Important	-	-	(5)	-	-

(1) : Effectif de : 1,2 Million de bovins, 8,4 Millions ovins/caprins, 1,05 Million Camelins

(2) : Consommation potentielle serait de 57 à 169 litres/habitant.

(3) : Sources douanières.

(4) : Tout secteur élevage confondu.

(5) : 51 à 52 % de la population seraient des femmes ; dans le secteur rural , 17 % des ménages ont pour chef de famille des femmes .

(6) : Année 1994/95.

(7) : Potentiel des terres agricoles : sols irrigables 137.000 Ha; cultures pluviales 220.000 Ha; cultures de décrue 140.000 Ha

(8) : Potentiel exploitable annuellement : 660.000 Tonnes dont la répartition est : 143.000t de démersaux; 71.000t de talus continental; 426.000t de pélagiques ; 20-26.000t de thonière.

Tableau n° 17 : Production céréalière nette par campagne et par spéculation (tonnes)

	1992/1993		1993/1994		1994/1995	
Spéculations	Productions nette	%	Productions nette	%	Productions nette	%
Sorgho	43 200	54	76 860	61	111 470	71
Mil	1 600	2	3 780	3	7 850	5
Maïs	2 400	3	6 300	5	6 280	4
Riz	32 800	41	39 060	31	31 400	20
Total (T)	80 000	100	126 000	100	157 000	100

Tableau n°18 : Evolution de la Consommation Céréalière (Bilan céréalier - CPA)

	1988/89	1989/90	1990/91	1991/92	1992/93
1. Consommation globale					
-stock final	49 088	73 900	33 647	76 383	70 257
-production nationale nette	134 607	141 621	82 760	78 070	72 754
-Importations totales	177 944	158 650	292 830	282 673	249 979
-stock final	-73 900	-33 647	-76 383	-70 257	-63 390
Céréales totales consommées	<u>287 739</u>	<u>340 524</u>	<u>332 854</u>	<u>366 869</u>	<u>329 600</u>
-dont humains	277 019	329 804	322 134	343 899	296 630
-dont semences animaux	10 720	10 720	10 720	22 970	32 970
2. Consommation par habitant					
-population (1.000 habt)	1 877	2 028	2 083	2 175	2 233
-total par habitant	147,6	162,6	154,6	158,1	132,8
-dont :					
riz	44,0	45,2	53,4	42,0	43,3
blé	21,4	36,6	50,2	57,8	39,9
traditionnelle	56,6	58,2	18,7	21,7	25,0
farine	25,6	22,6	32,3	36,6	24,6

(*) rectification en fonction des projections

ONS

Un objectif de 165 kg de céréales consommés par habitant est prévu au bilan céréalier (176 kg depuis 1993/94).

En 1992/93, seuls 132 kg de céréales ont été disponibles par habitant.

La Consommation de riz semble se stabiliser autour de 45 kg par habitant (1961/1964 consommation riz était de 7kg/habitant)

A N N E X E S DES FILIERES VIANDE ET LAIT.

Annexe 1 : Les bases d'estimation pour évaluer cette production laitière nationale.

On ne prend pas en compte les prélèvements effectués par les jeunes animaux dans la production totale laitière.

Pour les bovins :

Les 45% de l'effectif total des bovidés sont des femelles en âge de reproduction dont 67% mettent bas annuellement avec un intervalle de 18 mois entre deux mises - bas.

La production moyenne est estimée à 2 kg de lait par jour pendant une durée de 200 jours de production.

La production totale pour le cheptel bovin est de 145.000 Tonnes de lait environ.

Pour les camélidés :

On estime à 60% le nombre de femelles dans un troupeau de camélidés, tout âge confondu dont 67% en âge de reproduction et 50% de ces dernières donnent du lait.

La production laitière est estimée à 3 kg pendant une durée de production de 300 jours.
La production laitière totale du troupeau camelin serait donc de 190.000 T

Pour les petits ruminants :

On estime à 15% les femelles dans le troupeau des petits ruminants et que 50% donnent du lait à raison de 0,5 kg en moyenne pendant une durée de production de 80 jours.

Sur la base de ces données la production serait de 25.500 t de lait environ.

**Annexe n°2 : Inventaire des infrastructures de stockage du CSA
(Situation au 30.08.1994)**

REGION / CHEF-LIEU	MAGASINS DE STOCKAGE		
	Chef-lieu	Autres Localités	Total
Hod-El Charghi / Néma	2.800	2.600	5.400
Hodh El Gharbi/Aioun	2.800	1.200	4.000
Assaba /Kiffa	3.800	1.200	5.000
Brakhna / Aleg	2.300	4.200	6.500
Gorgol / Kaédi	5.800	2.200	8.000
Trarza / Rosso	4.600	2.300	6.900
Adrar/ Atar	2.300	800	3.100
Dakhlet Nouadhibou	3.500	0	3.500
Tagant / Tidjikja	2.800	1.200	4.000
Guidimakha / Sélibaby	3.300	1.000	4.300
Tiriz-Zemmour / Zouératte	1.000	200	1.200
Inchiri / Akjoujt	1.000	0	1.000
Nouakchott	19.800	0	19.800
 TOTAL HANGARS	55.800	16.900	72.700
Trarza/Rosso	11.800	0	11.800
Nouakchott	31.00	0	31.000
 TOTAL TERRES-PLEINS	42.800	0	42.800

Annexe 3 : Liste d'interventions susceptibles de contribuer à l'intégration sous-régionale

1. Actions communes

Investissements communs:

- Ouvrages hydrauliques
- Routes (et notamment entre zones déficitaires et excédentaires)
- Equipements adaptés au transport
- Gestion de terroir (fertilisation, lutte anti-érosive, aménagement de bas-fond)
- Sensibilisation à l'environnement
- Exploitation commune d'investissements nationaux d'envergure régionale (engrais: Sénégal, Côte d'Ivoire, Nigeria, règle de préférence régionale)

Coalitions:

- Achat de riz
- Négociation de tarifs internationaux de frets (maritime et aérien)
- Préférence dans l'achat d'intrants (aux entreprises de la région).

Recherche- Formation - Information:

- Etudes communes
- Banques de données
- Régionalisation de la recherche et de la formation
- Spécialisation (répartition des objets) de la recherche et de la formation
- Harmonisation de l'information
- Circulation de l'information
- Système de collecte commun dans les zones frontalières.

Normes:

- Harmonisation des normes de qualité des produits
- Harmonisation des normes de qualité des intrants (semences, engrais)
- Amélioration de la transformation selon ces mêmes normes
- Harmonisation des méthodes d'analyse des laboratoires.

Aide:

- Aide triangulaire
- Règle de préférence régionale pour les achats d'intrants sur financement extérieur.

Organisation:

- Réseaux régionaux privés de distribution d'engrais, d'intrants
- Stabilisation et stockage.

Annexe 3 : (suite) Liste d'interventions susceptibles de contribuer à l'intégration sous-régionale

2. Evitement des nuisances

- Eviter qu'un pays (ou groupe de pays) ne désarticule une région.
- Eviter le démantèlement des politiques économiques voisines.
- Infléchissements des politiques économiques de manière à réduire les distorsions créées par la non coopération.
- Infléchissement des politiques économiques de manière à annuler les effets négatifs de l'autonomie des politiques nationales dans un ensemble intégré par les échanges informels.

Ces pays pourraient se donner pour objectif d'atteindre un prix unique du riz dans le respect des différences de politique économique: (cf. ci-dessus le scénario de promotion des céréales locales).

- de la part du pays le plus libéral, ayant le prix le plus bas,
restriction volontaire de réexportation

Exemple: le pays le plus libéral maintient sa politique mais limite ses réexportations

- de la part du pays protecteur, ayant le prix le plus élevé.
subvention antidumping.

Exemple: un pays subventionne sa production de manière à compenser le dumping fait par le voisin.

- un pays menacé par la non protection d'un pays limitrophe dévalue de façon à éléver le prix (en monnaie nationale) des importations en provenance du pays le plus libéral.

Exemple: le pays dévalue à l'égard de toutes les monnaies y compris de la monnaie du pays le plus libéral.

- un pays limite ses importations au niveau de sa consommation nationale mais pratique, à l'intérieur de ses frontières, la politique et les prix de son choix.
restriction des importations.

Lorsque les nuisances ne paraissent pas évitables, l'effort de coopération porterait sur l'identification des actions (financières ou commerciales) propres à compenser ces nuisances.

Annexe 4 : Mesures et actions favorisant la création d'un marché régional de céréales

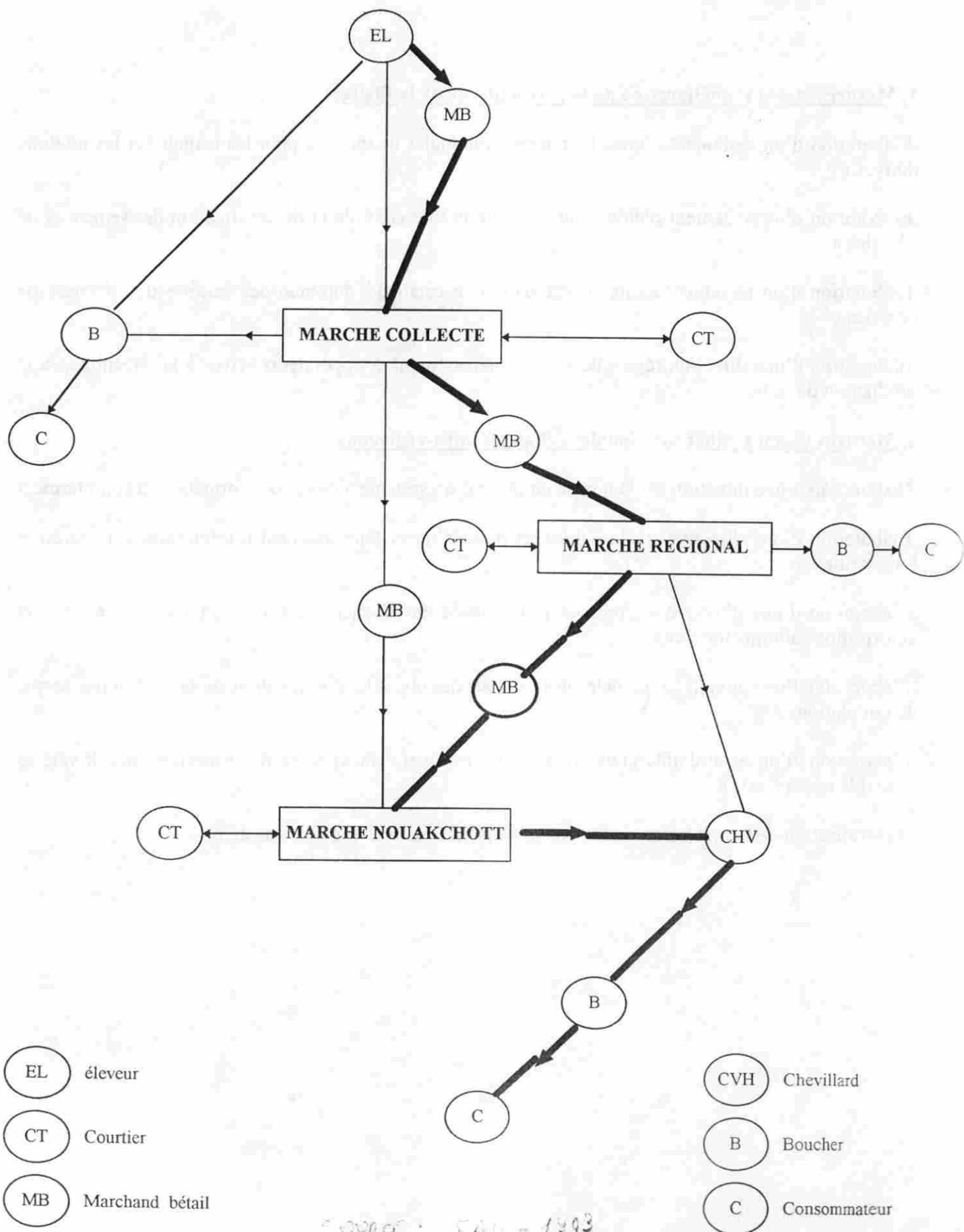
1. Mesures visant l'amélioration de la compétitivité de la filière:

- .Elaboration d'un règlement régional « normes minimales de qualités pour les céréales et les produits dérivés »
- .Elaboration d'un règlement régional sur les « normes de contrôle et de certification des semences de céréales »
- .Elaboration d'un règlement régional instituant « un catalogue commun des variétés de semences de céréales »
- .Elaboration d'une direction régionale sur « l'intéressement des opérateurs privés à la sélection et à la production de semences.

2. Mesures visant la libéralisation des échanges intra-régionaux

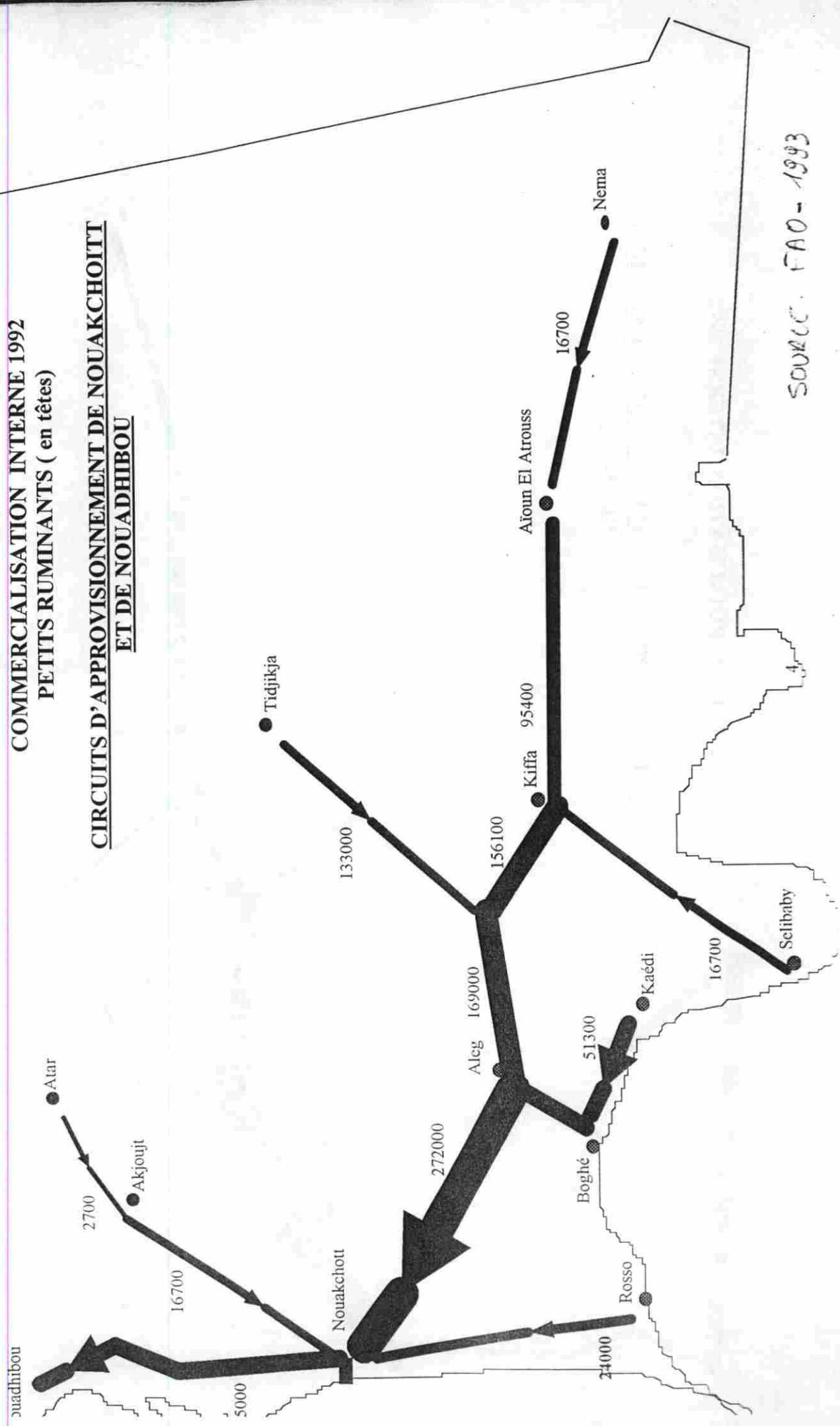
- .Elaboration d'une direction sur la « mise en place d'un système régional d'informations à court terme »
- .Elaboration d'une directive sur la « mise en place d'un système régional d'informations à moyen et long termes »
- .Elaboration d'une directive régionale sur la « levée des obstacles dus aux contingentements et aux autorisations administratives »
- .Elaboration d'une directive régionale sur la « levée des obstacles dus aux droits et taxes d'entrée/sortie, de circulations »
- .Elaboration d'un accord intergouvernemental « instituant un système de protection aux frontières ajustable et dégressif ».
- .Généralisation de l'application des dispositions de la Charte de l'aide alimentaire.

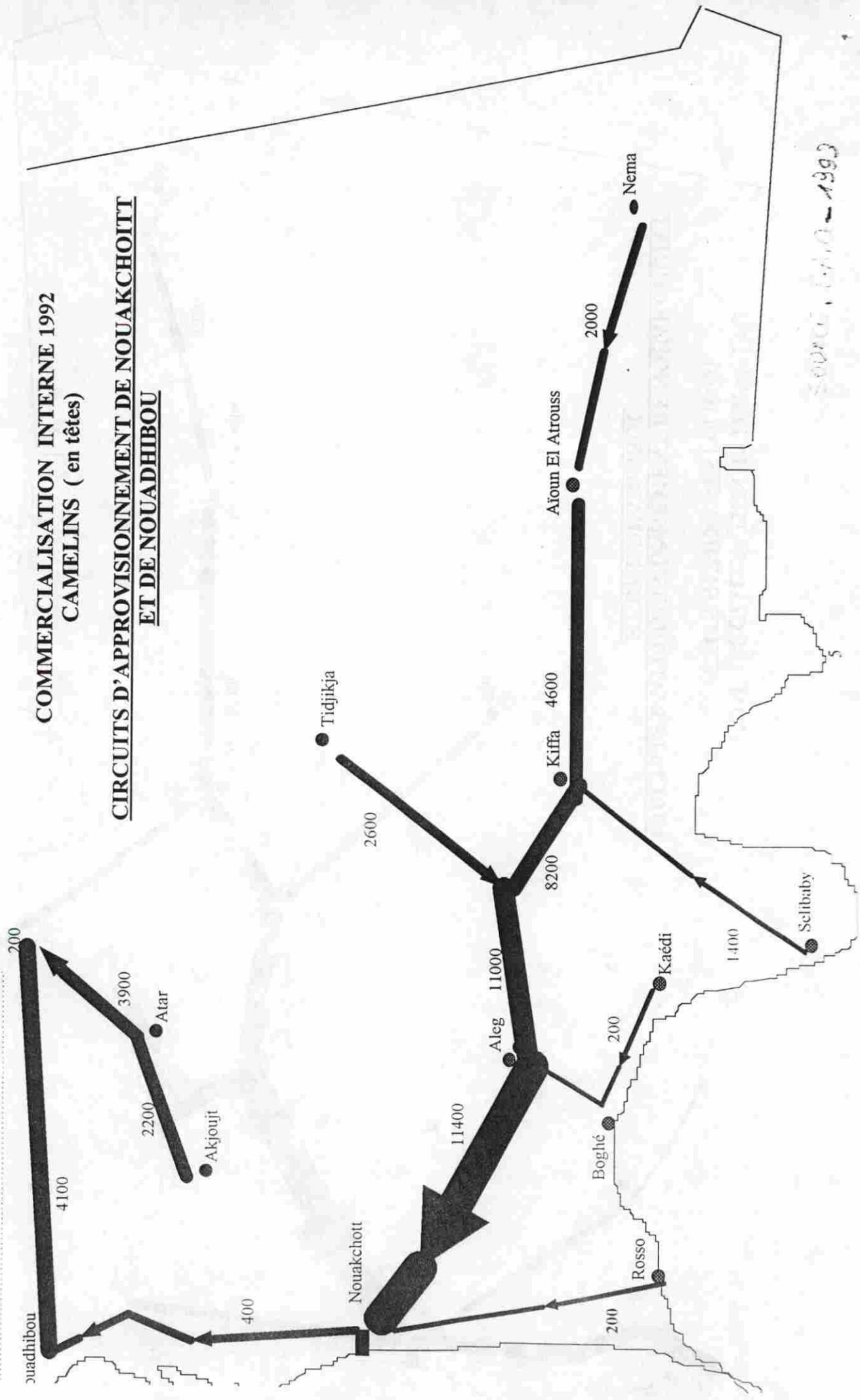
SCHEMATISATION DES CIRCUITS COMMERCIAUX DU BETAIL



COMMERCIALISATION INTERNE 1992
PETITS RUMINANTS (en têtes)

**CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT DE NOUAKCHOUIT
 ET DE NOUADHIBOU**





COMMERCIALISATION INTERNE 1992
BOVINS (en têtes)

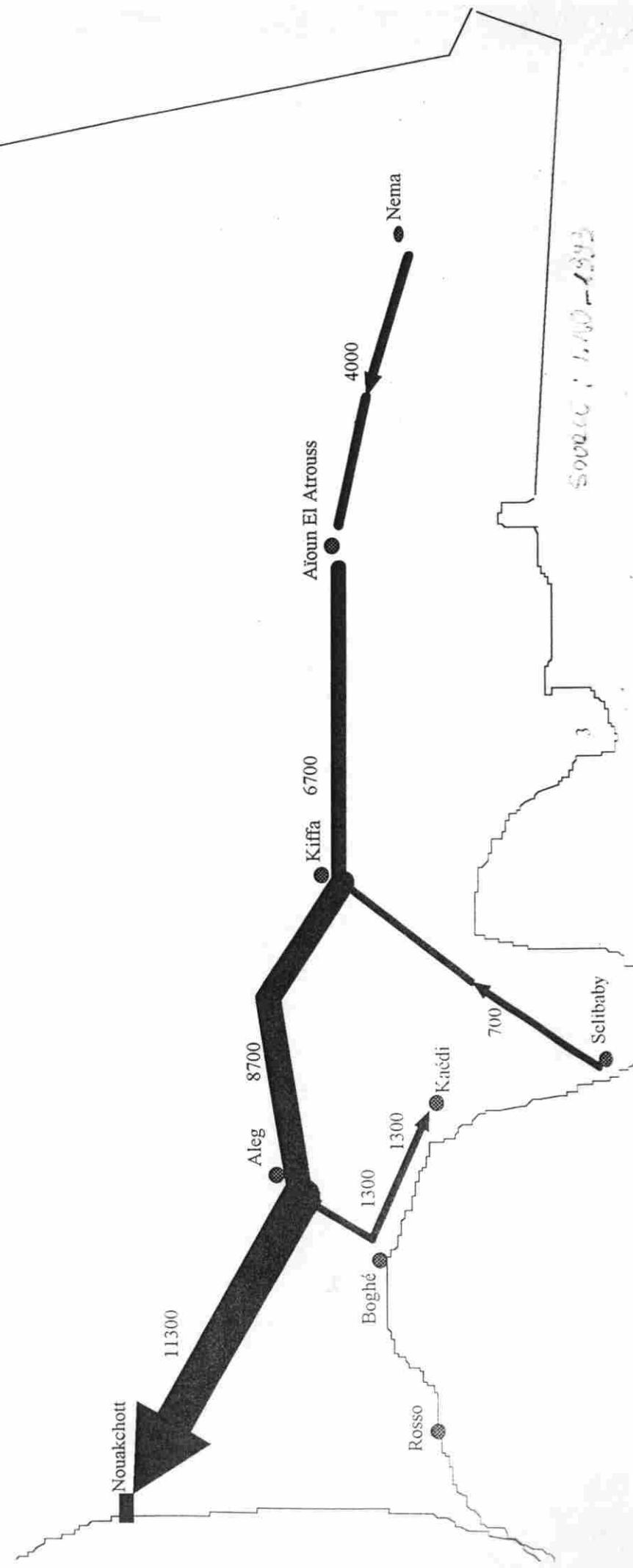
CIRCUITS D'APPROVISIONNEMENT DE NOUAKCHOUIT

● Atar

● Akjoujt

● Tidjikja

● Nouakchott



Celss

COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
B.P. 7049 OUAGADOUGOU
TEL. 30.67.57 / 58



PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL
FAX : 30.72.47
TELEX : 5263 COMITER

SECRETARIAT EXECUTIF

PMSA
Programme Majeur Sécurité Alimentaire

PRORES
Projet Régional de Réflexion Stratégique sur la Sécurité Alimentaire durable au Sahel

FERAP
Projet Fluidification des Echanges et Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires

ETUDES SUR LES FILIERES AGRO-ALIMENTAIRES AU SAHEL :
TERMES DE REFERENCE
POUR LES CONSULTANTS NATIONAUX

FILIERES

Ouagadougou,

Février 1996

I CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Comité Permanent InterEtats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) a récemment achevé un programme de réorganisation institutionnelle et technique. Dans ce cadre, un Plan Triennal d'activités a été élaboré pour la période 1995-1997, adopté par le Conseil des Ministres en Novembre 1994 et confirmé à Nouakchott en Avril 1995. Ce plan comprend six Programmes Majeurs dont le Programme Majeur « Politique de Sécurité Alimentaire », basé à Ouagadougou. L'objectif de ce programme est de développer et de fournir aux pays sahéliens des éléments de stratégie et d'options d'amélioration des politiques nationales de sécurité alimentaire.

C'est dans ce contexte que se situe le Projet de Réflexions et d'Etudes Stratégiques (PRORES), qui vise l'amélioration continue des connaissances sur le fonctionnement des politiques agricoles et alimentaires dans le but de mieux structurer les interventions futures du CILSS dans le domaine concerné. Un des axes d'intervention de ce projet est la détermination de stratégies et d'options d'amélioration du fonctionnement des filières agro-alimentaires locales. La logique est d'avoir une réponse aux contraintes liées au dysfonctionnement de l'ensemble des segments d'une filière donnée et aux interactions des filières. La recherche de cette vision globale à composante prospective se justifie pour les raisons suivantes :

- les interventions du CILSS durant les deux dernières décennies se sont focalisées sur les filières céréalier et accessoirement sur les produits de l'élevage ;
 - les interventions ont beaucoup plus porté sur le marché des produits et sur des segments de filières (échanges céréaliers régionaux, appui aux organismes céréaliers, promotion de produits de l'élevage, promotion des céréales locales,...) ;
 - les interventions étaient généralement cloisonnées les unes par rapport aux autres d'où des incohérences marquées entre les actions entreprises.
- En engageant cette réflexion sur les filière agro-alimentairés, le CILSS veut mieux cibler les actions concrètes qu'il devra, notamment au cours du futur Plan Triennal, entreprendre de manière cohérente sur la production, la commercialisation et la consommation. Dans ce cadre le PRORES continue une activité initiée par le projet régional " Fluidification des Echanges et Rapprochement des Politiques Agro-alimentaires" (FERAP), qui constitue une

des principales actions du Programme Majeur " Politique de Sécurité Alimentaire".

Le FERAP ambitionne d'offrir un cadre structuré et durable aux concertations intra et inter-Etats sur leurs politiques pour en réduire les disparités actuelles et intensifier les échanges régionaux de produits agricoles et alimentaires locaux.

II NATURE DE L'ACTIVITE

Il s'agit de conduire dans chaque pays une étude sur les principales filières agro-alimentaires (trois par pays). Cette étude sera valorisée au niveau régional pour rendre plus efficaces et plus pertinents les appuis du CILSS dans le domaine agricole.

III OBJECTIFS

Globalement, l'étude vise l'identification d'actions concrètes à entreprendre par les Etats et le CILSS pour améliorer le fonctionnement et la compétitivité des filières agro-alimentaires au Sahel. De manière spécifique, il s'agira :

- de mieux appréhender l'importance de ces filières dans le développement agricole des pays et la dynamique de l'offre et de la demande des produits vivriers ;
- de déterminer les forces et faiblesses de leur fonctionnement, d'en dégager les conséquences pour l'action et de faire des propositions d'options d'amélioration, tout en mettant en synergie les niveaux national et régional ;
- de déterminer de façon assez précise les interventions régionales qui accompagneraient les efforts des pays et qui permettraient au CILSS de se positionner parmi les meilleurs intervenants.

IV RESULTATS

- Un bilan-diagnostic du fonctionnement des principales activités des filières agro-alimentaires est réalisé.
- Des options d'amélioration de la compétitivité et du fonctionnement des filières sont proposées.
- Le bilan-diagnostic et les options d'amélioration de la compétitivité et du fonctionnement des filières sont consensuels.

V PRINCIPES, DEMARCHE ET METHODOLOGIE

Comme pour l'ensemble des études et activités du PRORES et du FERAP, les principes ci-après seront privilégiés :

- priorité donnée à la valorisation des travaux existants ;
- recours à l'expertise sahélienne/africaine ;
- ouverture de la réflexion aux pays côtiers pour mieux appréhender l'interdépendance régionale ;
- volonté d'opérationnaliser la réflexion stratégique (Plan Triennal).

La démarche sera participative et associative et impliquera l'ensemble des partenaires du développement (administrations publiques, société civile, organisations professionnelles, partenaires de développement).

La méthode consistera, dans chaque pays, à :

- procéder à un inventaire systématique des filières (marchés, transformation, consommation, contraintes liées aux échanges) ;
- faire une description qualitative du fonctionnement des principales d'entre-elles ;
- analyser les contraintes à leur fonctionnement.

VI. TACHES DES CONSULTANTS NATIONAUX

L'étude sera menée dans chaque pays par une équipe de trois consultants :

- un économiste chargé d'analyser le fonctionnement des marchés des filières considérées, les contraintes liées aux échanges des produits et de dégager pour le pays les éléments de stratégie globale d'amélioration. Il sera le chef de l'équipe de consultation et finalisera le rapport de mission.
- un agronome ou un zootechnicien ayant dans le premier cas une bonne connaissance en élevage et dans le second une bonne connaissance de l'agriculture chargé d'inventorier les principales filières porteuses et d'analyser les contraintes de leur production ;
- un socio-économiste chargé d'analyser les contraintes de transformation des produits considérés et celles liées à leur consommation.

Cette équipe fera un choix motivé des trois filières porteuses, la collecte et la synthèse de l'information existante en fonction des éléments indiqués au paragraphe 5 afin de :

- 6.1 de réaliser un bilan diagnostic du fonctionnement des principales filières agro-alimentaires ; pour ce faire, l'équipe devra :
 - 6.1.1 Inventorier les principales filières porteuses (3/pays)
Cet inventaire permettra de répertorier les filières agro-alimentaires existantes et de les classer par ordre d'importance.
 - 6.1.2 Analyser les contraintes de la production dans les filières considérées
Pour les trois plus importantes, une analyse plus fine permettra de mettre en avant les principales contraintes au développement de ces filières. Elle portera sur :
 - les conditions de production (coût et environnement de production);
 - la compétitivité et les potentialités de production ;
 - les volumes de production.

6.1.3

Analyser le fonctionnement des marchés des filières considérées

Pour les trois plus importantes filières, analyse critique du fonctionnement des marchés ; elle portera sur :

- infrastructure de communications ; ✓
- part de la production mise en marché ; ✓
- rappel historique du fonctionnement des réseaux commerçants ; ✓
- nature des activités (échange au loin/courte distance) ✓
- problématique de la formalisation/informatisation des activités d'échange ; ✓
- coûts de transaction ; ✓
- instruments de gestion des marchés ; ✓
- politiques de gestion du marché (libéralisation, subvention de la production, fiscalisation, politique monétaire et de change,); ✓
- volume des transactions.

6.1.4

Analyser la consommation des produits considérés

- part consommée ; ✓
- mode de consommation ; ✓
- circuits de distribution ; ✓
- concurrence des produits importés et des produits locaux. ✓

6.1.5

Analyser les contraintes de la transformation des produits considérés

- part transformée ;
- contraintes au développement de la transformation.

6.1.6

Analyser les contraintes liées aux échanges de produits considérés

- interface entre les marchés national, régional et mondial ;
- perspectives en matière de volonté d'intégration ;
- les interactions des politiques ;
- tableau comparatif des politiques appliquées dans chacun des états.

6.2 Options d'amélioration de la compétitivité et du fonctionnement des filières sont proposées afin de dégager pour chaque pays des éléments de stratégie globale d'amélioration des filières

La synthèse de chacun des éléments permettra de dégager des propositions d'amélioration en ateliers nationaux.

Les consultants doivent être à même de travailler avec les services gouvernementaux et les représentants de la société civile.

VII. MISE EN OEUVRE

L'ensemble du processus est piloté par le PRORES et le FERAP, qui veilleront à la cohérence et à la synergie des travaux menés dans les différents pays ainsi qu'à maximiser la contribution des divers projets du CILSS (Institutions Spécialisées et Programmes Majeurs).

Dans chaque pays sera constitué un Comité de Pilotage National (CPN) sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire et multisectorielle élargie aux partenaires de développement et à la société civile qui sera dirigée par le CONACILSS.

Le CONACILSS coordonnera les travaux nationaux et veillera à la qualité scientifique de ceux-ci et à l'organisation de réunions de restitutions.

Les consultants bénéficieront d'un « briefing » fait par le PRORES, le FERAP et/ou le CONACILSS de chaque pays.

Le CONACILSS mettra à la disposition des consultants toute l'information disponible et les introduira auprès des services techniques et administratifs ainsi qu'auprès des représentants de la société civile présents au niveau national ainsi que des OIG, des ONG, des représentants des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux.

L'étude durera soixante cinq (65) ouvrables par pays et par consultants, durée à la fin de laquelle ils remettront le produit de leur consultation sous forme d'un rapport de cinquante à soixante pages :

- 30 jours pour l'économiste-chef d'équipe,
- 20 jours pour l'agronome/zootecnicien,
- 15 jours pour le socio-économiste.

Ce rapport sera soumis à une réunion de validation dont les amendements seront incorporés dans une version finale.